



LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS D'INNOVATIONS DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES

8^{ème} BIENNALE
13 et 14 janvier 2005
LYON

**L'EUROPE ELARGIE
ET
LA MONDIALISATION**

ACTES

L'EUROPE ELARGIE ET LA MONDIALISATION

8^{ème} BIENNALE

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Rédaction Louis Marc Selva



LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS D'INNOVATIONS DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES

8^{ème} BIENNALE

13 et 14 janvier 2005
LYON

Avec le soutien de:



COMMISSION EUROPEENNE



Rhône-Alpes
Région

GRAND LYON
communauté urbaine

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
L'Europe, acteur de la mondialisation	p. 7
Europe, mondialisation, développement durable, avec qui?	p.19
Synthèse des débats des ateliers	p.25
L'Europe, quelle stratégie, quels acteurs?	p.39
Conclusion	p.45

Message adressé par Jacques BARROT
Vice-Président de la Commission Européenne
Commissaire Européen aux Transports

à la 8^{ème} biennale Europe Travail Emploi "l'Europe élargie et la mondialisation"

Je regrette vivement de ne pouvoir être présent à cette 8^{ème} biennale organisée par Lasaire. Mes fonctions de commissaire européen me retiennent en effet cette fin de semaine à Luxembourg.

Je tenais cependant à vous dire, en prélude à vos travaux, tout l'attachement que je porte au travail de Lasaire. Nous avons besoin en France, en Europe, d'équipes de cette qualité, dont la réflexion intellectuelle, la capacité d'expertise économique et sociale se nourrit de contacts permanents avec les chefs d'entreprise, le tissu associatif, les collectivités territoriales. C'est ainsi que le "think tank" Lasaire produit des études qui font autorité.

J'ai noué avec le fondateur de Lasaire, Pierre Héritier, des relations de grande sympathie. J'avais beaucoup apprécié, au Ministère des Affaires sociales, notre collaboration sur le dossier des services aux personnes, dont nous savons l'importance majeure. Et je continue à travailler avec lui, comme commissaire européen, sur le projet de liaison ferrée Saint Etienne/Aéroport de Saint Exupéry, qui me tient très à cœur. Cela donne une idée du champ d'investigation de Lasaire..

Lasaire s'est également doté, avec Jean-Cyril Spinetta, d'un Président de très grande qualité, qui symbolise la France et l'Europe qui gagnent, dans cette synergie de la compétitivité et de l'esprit de dialogue social.

C'est ainsi que l'Europe pourra peser de tout son poids dans une mondialisation que nous voulons humanisée, régulée par un modèle social auquel nous croyons, un modèle qui est profondément lié aux valeurs humanistes de l'Europe, qui est un facteur d'unité entre les peuples et également de réussite économique commune.

C'est le cœur de vos travaux durant ces deux jours. J'en prendrai bien sûr connaissance avec le plus vif intérêt.

Je vous souhaite les échanges les plus fructueux, en vous assurant de toute ma sympathie.

INTRODUCTION

JEUDI 13 JANVIER 2005

Gérard COLLOMB, sénateur maire de Lyon, Président du Grand Lyon, voit dans la 8^{ème} biennale de Lasaire l'occasion de réfléchir sur les diverses contradictions qui minent désormais l'efficacité du modèle social et économique actuellement en place. L'Europe est prise entre deux feux. D'une part, les sociétés plus avancées de l'Amérique du Nord et du Japon la concurrencent et la dominent nettement par le haut. De l'autre, les grands blocs émergents, comme la Chine et l'Inde, exercent à ses dépens leur concurrence, non plus seulement sur les produits à faible valeur ajoutée, mais de plus en plus sur des biens et des services qualifiés. Les différences énormes en matière de niveaux de salaires et d'avantages sociaux ici et là sont au cœur même du processus qui risque de remettre en cause le modèle économique et social européen. Il ne saurait être question d'aligner purement et simplement le niveau du continent sur celui des pays émergents.

L'avenir ne saurait se situer dans le cadre de l'Etat-nation. Seule l'Europe, et qui plus est, l'Europe élargie, peut donner aux défis actuels une réponse appropriée. Certes à l'intérieur de l'Union européenne, des disparités existent, mais celles-ci se résorbent comme elles l'ont fait, malgré les appréhensions des sceptiques, lors de l'intégration de l'Espagne et du Portugal. L'intégration économique et sociale de l'Europe élargie est une nécessité historique. La preuve *a contrario* pourrait en être fournie par la Yougoslavie. Si, au moment où elle s'émancipait du modèle communiste, elle avait trouvé sa structure d'accueil au sein de l'Union Européenne, n'est-on pas en droit de penser que la guerre civile qui a ravagé ce pays, aurait pu être évitée? Si l'impératif qui pousse le projet européen est d'abord économique, il l'est tout autant justifié par la paix dont sa logique est porteuse. C'est l'argument là le plus convaincant en faveur de l'élargissement.

L'Union européenne est une aventure unique. C'est la première fois que l'on voit se constituer une grande entité géographique non pas par la conquête, mais par le dialogue entre les gouvernements. Dans cet esprit, il est urgent d'inventer, ainsi que des institutions comme Lasaire s'y proposent, un nouveau modèle qui puisse concilier à nouveau croissance économique et relations sociales riches, non plus au niveau de l'État national, ni même au niveau du continent, mais à l'échelle du monde, dans la mesure où l'horizon d'attente est celui de refermer progressivement l'énorme décalage qui sépare, quand il ne les oppose pas, le niveau des pays les plus riches des pays les plus pauvres du globe. Faute d'y parvenir, le risque est grand que ne se mettent en place les conditions de ce que certains ont appelé le "choc des civilisations". Il y a donc obligation morale et une sorte d'urgence historique à réfléchir à la mise en place d'un modèle de développement économique et social qui écarte définitivement le risque d'un tel affrontement.

Jean-Cyril SPINETTA, Président d'Air France KLM et Président de Lasaire, se félicite de sa présence à Lyon pour donner le coup d'envoi à la 8^{ème} Biennale de Lasaire, organisme inclassable, dont le concept, l'essor et la progression reviennent à Pierre Héritier. Il rappelle que, même s'il en est après bien d'autres le président actuel, il a eu néanmoins la chance d'avoir été associé, dès ses premiers pas, au développement de Lasaire. Il n'a pas cessé de soutenir le principe qui le fonde, à savoir d'être un lieu d'échange où viennent confronter leurs vues ceux qui ont en commun la conviction que le social, bien loin d'en être un supplément second et secondaire, est au cœur même de

l'économique. Si Jean-Cyril SPINETTA se félicite d'inaugurer cette nouvelle biennale de Lasaire, c'est aussi parce qu'il se range parmi les Européens convaincus. Au moment où l'Europe s'apprête à changer de dimension, il lui paraît particulièrement judicieux qu'il existe ainsi des lieux où l'on puisse réfléchir au sens et aux implications de ce changement. Le sujet de cette huitième biennale n'est-il pas précisément de savoir comment l'Europe sera capable tout en accompagnant l'élargissement, de préserver son patrimoine social, d'en faire partager la nécessité aux nouveaux entrants et, bien sûr, de le faire fructifier.

Le Président SPINETTA tient à évoquer à cette occasion, quelques unes des figures qui ont contribué à faire rayonner Lasaire et accroître le crédit dont il bénéficie aujourd'hui. Dans cet esprit, il salue la présence parmi les participants d'Alain Godard, un des anciens présidents de Lasaire et qui, lui également, a exercé son mandat dans la conviction que la performance économique ne pouvait en Europe se construire qu'avec les acteurs sociaux. Lasaire lui sait gré d'avoir pu ainsi profiter de son expérience européenne des relations sociales au sein d'un grand groupe. C'est ensuite la mémoire de Raymond Pierre Bodin, disparu quelques mois après la dernière biennale, qui est évoquée. Lui aussi a été un partenaire actif de Lasaire, à qui il a apporté sa compétence dans le problème complexe posé par la question sociale au sein des pays à l'époque encore aux portes de l'Union européenne.

Le Président ne manque pas non plus de remercier Jean-Jacques QUEYRANNE, Président de la région Rhône-Alpes ainsi que Gérard Collomb, sénateur maire de Lyon, pour la marque de confiance qu'ils accordent à Lasaire en lui proposant de devenir un des piliers de l'organisation du forum social qui se prépare à Lyon en 2006. Cette initiative vient au bon moment, note le Président de Lasaire et il ne doute pas que Lasaire ne mette toute son énergie pour que ce forum soit un succès.

Les remerciements du Président SPINETTA s'adressent enfin aux partenaires institutionnels de cette biennale, le CISS (Centro Internazionale di Studi Sociali), le FSE (Forum Syndical Européen), 4-D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) et AITEC (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs), et plus spécialement au Comité Économique et Social Européen, grâce auquel le séminaire préparatoire à la rencontre a pu avoir lieu et qui est d'ailleurs représenté à Lyon par une importante délégation. Le Président de Lasaire ne manque pas non plus de saluer les nombreux intervenants venus apporter leur contribution aux débats, ainsi que les représentants des nouveaux États membres présents.

Avant d'engager le premier débat qui va dresser le panorama, il rappelle le thème général de cette biennale, celui du défi auquel est confrontée l'Union européenne après son élargissement à des pays dont les acquis dans le domaine social sont encore modestes. La question posée est bien celle de savoir comment l'Europe, dans cette démarche d'élargissement, doit continuer à affirmer la pertinence de son modèle social face à la mondialisation. Ce modèle repose, entre autre, sur la volonté commune d'impliquer les acteurs sociaux dans la définition des politiques sociales et économiques. C'est là une spécificité du modèle européen à laquelle tous ici sont attachés.

DEBAT INTRODUCTIF: L'Europe, acteur de la mondialisation

Introduction au débat par **Michel AGLIETTA**, Professeur à l'Université de Paris X.

La mondialisation a atteint une phase historique. Celle dans laquelle les pôles de la croissance mondiale vont se diversifier. Or les problèmes de gouvernance qui en découlent sont exacerbés par l'incapacité des états nationaux à mettre en place les régulations transnationales qui s'imposent. A cet égard, l'Europe pourrait occuper une place spécifique, dans la mesure où elle a construit depuis un demi-siècle un projet de société transnationale qui pourrait lui donner un rôle pivot dans cette phase historique. Mais ce projet semble avoir perdu son dynamisme, sapé qu'il est par les divisions entre états sur ses finalités et par son incapacité à se déterminer des frontières. Tout cela révèle son impuissance à se définir une identité commune.

La mondialisation offre des opportunités de croissance mais pâtit de déficiences de gouvernance.

Un vrai régime de croissance mondiale est possible

Cette possibilité repose sur deux forces motrices. D'une part la transition démographique et d'autre part le potentiel que constituent les technologies de réseaux. La force de travail va diminuer dans les pays développés au cours des prochaines décennies et augmenter fortement dans nombre de pays en développement. Ceci entraînera un redéploiement du capital humain potentiel dans ces pôles. Dans le même temps, les coûts des transferts de technologie de l'information vont baisser fortement du fait qu'elles sont structurées en réseaux qui ont des rendements croissants. Ceci entraîne un développement contradictoire qui fait coexister, dans ces pays, les technologies les plus avancées et les secteurs les plus arriérés, ce qui conduit à des symptômes de dislocation sociale, comme on le voit en Chine notamment. Les États continentaux à très grande population vont être les nouveaux pôles de croissance, ils vont exercer un pouvoir d'attraction régionale, dès lors qu'ils sont capables de produire les infrastructures et les compétences pour s'approprier les technologies de l'information.

Ces tendances contradictoires pourraient rendre possible un échange intergénérationnel mutuellement avantageux au niveau mondial, entre les populations vieillissantes des pays développés et la forte croissance de la population jeune dans les nouveaux pôles de croissance. Cet échange devrait se traduire par le fait que le capitalisme des pays développés investisse massivement dans cette croissance des nouveaux pôles par transfert de capital. Mais c'est là que se posent des problèmes de gouvernance colossaux pour réaliser ce type de relation.

En même temps, la globalisation renforce les effets nocifs des inadaptations du politique.

Soutenu par la globalisation financière, le néo-libéralisme inverse la hiérarchie entre le marché et le politique établie dans le cadre des États keynésiens de l'ordre de Bretton Woods qui régulaient les économies et qui maîtrisait la finance. Menée dans ces conditions, la globalisation a conduit à un abaissement de l'Etat qui se manifeste par le fait que les choix collectifs, inscrits dans les budgets, démocratiquement élaborés, sont soumis aux jugements des marchés de la même manière que les choix privés de n'importe quel agent économique. Cet abaissement de l'Etat rend très difficile la possibilité de construire des régulations transnationales maîtrisées par l'ensemble des Etats. D'où le déficit de politiques transnationales qui constitue un autre handicap pour maîtriser ce transfert intergénérationnel.

En effet on a à la fois des sources de conflit qui surgissent de l'incertitude financière et des risques environnementaux, or il n'y a pas d'ordre hégémonique capable d'organiser les relations internationales, ni un polycentrisme coopératif. Car si l'unilatéralisme américain a un très fort pouvoir de domination il n'a absolument pas d'aptitude à organiser les relations internationales. Quant à la coopération multilatérale on peut estimer aujourd'hui qu'elle est au plus bas.

Ce déficit de régulation entraîne des dysfonctionnements majeurs.

Le premier c'est l'échec total du projet du G7 de mettre en place une architecture financière internationale destinée à apporter une résolution aux crises internationales. Cela a abouti à un affaiblissement de la légitimité du FMI et à la perpétuation des rivalités sur la dette internationale. L'exemple le plus flagrant en est l'Argentine.

L'autre dysfonctionnement majeur c'est l'accumulation des déséquilibres financiers globaux qui reflètent les discordances dans les objectifs de politique économique et qui font apparaître des dérives dangereuses dont on va voir les conséquences dans les années qui viennent : fuite en avant des États Unis dans les déficits prenant le reste du monde otage ; fortes distorsions structurelles et à hauts risques sociaux dans la croissance des nouveaux pôles, Chine et Inde. Quant à l'Europe, c'est par son incapacité à produire une croissance autonome, à donner aux citoyens des pays de l'Europe une prospérité commune qui leur permettrait de se concevoir comme faisant partie de la même entité et y adhérer, qu'elle ne peut pas devenir une puissance politique capable de peser dans le monde et capable de porter une gouvernance mondiale dans le sens d'un monde multipolaire. Relever la croissance potentielle devrait être la priorité essentielle d'aujourd'hui.

La prospérité économique et l'identité politique: la double impuissance de l'Europe.

La zone euro est dans un cercle vicieux de basse croissance.

Cinq caractéristiques structurelles sont récurrentes depuis le retournement boursier de l'an 2000 :

- croissance de la demande intérieure anémique dans les trois grands pays de la zone, Allemagne, France, Italie ;
- faiblesse de la progression des revenus salariaux ;
- réduction des coûts salariaux unitaires sous l'effet de la concurrence internationale faisant que les investissements des entreprises se limitent à réduire les retards de productivité accumulés depuis 2001, ce qui, en ne développant pas de nouvelles capacités de production, n'engendre pas de potentiel de croissance;
- des taux d'intérêt réels à long terme, faibles en apparence, mais en réalité systématiquement supérieurs au taux de croissance du fait de la croissance anémique, signe d'une politique monétaire insuffisamment sensible à la sous-utilisation des ressources des grands pays. Là, l'idée d'une politique moyenne pour tous les pays, comptant de la même manière quelle que soit leur taille dans la détermination de la politique monétaire, devient un très grand handicap;
- des politiques budgétaires dans un entre deux désastreux : trop contraintes pour exercer un effet dynamique sur la demande, mais pas assez pour parvenir à la consolidation budgétaire prévue par le pacte de stabilité. Il y a là source de conflits entre les pays. Les petits qui s'en tirent bien accusent les autres de ne pas respecter le pacte, alors même que ces derniers qui auraient besoin de déficit, étant justement freinés par le pacte, n'ont pas la

politique dynamique qui permettrait de faire du déficit quelque chose de positif. Au final, la situation est très négative. Pourquoi en est-il ainsi ?

Une gouvernance européenne fondée sur les règles de concurrence qui paralyse la politique macroéconomique.

Cette situation est le résultat de la mise en application de la doctrine préconisée par la Commission européenne et acceptée par les gouvernements de l'Union. On peut la résumer ainsi. Il faut, pour relancer la croissance, mener des politiques d'offre, c'est à dire des politiques structurelles, définies au niveau national dans une logique de *chacun pour soi* et appliquer le pacte de stabilité. Cette doctrine est profondément fautive. Elle peut fonctionner pour les petits pays mais pas pour les grands. Si le monde était gouverné par des scientifiques, une telle accumulation d'erreurs et de dysfonctionnements conduirait à changer de théorie, mais dans le monde politique l'aveuglement dans l'erreur est possible.

Actuellement, l'Europe ne dispose pas des mécanismes macroéconomiques pour que les seules politiques structurelles nationales et le Pacte de Stabilité relancent la croissance . Pour cela, il faudrait, au préalable, réunir trois conditions qui ne le sont pas :

- pour qu'une forte consolidation budgétaire associée à des politiques structurelles puisse relancer la croissance, il faudrait une réponse forte des taux d'intérêt. Or les épargnants européens ont une aversion pour le risque et la politique monétaire est inerte, les taux d'intérêt ne baissent pas car la BCE ne réagit pas aux efforts des pays en matière de réduction du déficit budgétaire.
- le chaînon qui suppose une réponse forte de la consommation et de l'investissement aux taux d'intérêt (la baisse des taux crée un dynamisme de la demande privée, consommation et investissement) ne peut fonctionner car il suppose un système financier que nous n'avons pas. Car cela voudrait dire que les taux d'intérêt sont variables, or actuellement, ils sont fixes, : le financement est à long terme, pas à court terme, enfin tout ce qui dynamise la demande (titrisation, renégociations de dettes) n'existe pas en Europe.
- enfin il faudrait une réponse forte de la productivité et de l'emploi à la demande intérieure : mais, malheureusement la diffusion des TIC dans les entreprises a été lente et ce qui obsède le plus les entreprises c'est la compression des coûts.

La conclusion de tout cela c'est que l'Europe ne peut pas relancer la croissance sans une coordination des politiques macroéconomiques au niveau de la zone euro, donc sans un gouvernement économique à ce niveau, c'est à dire surtout pas par la voie de la politique d'offre menée chacun pour soi, forcément vouée à l'échec. C'est là un problème absolument fondamental. Pourquoi, ne pouvons nous pas aller vers une coordination des politiques macro-économiques, c'est à dire dans le sens d'un gouvernement économique ? Pourquoi un tel gouvernement économique est-il si difficile à mettre en place?

Nous sommes confrontés à un conflit de doctrine sur la fondation de l'identité européenne.

Qui dit gouvernement économique dit souveraineté partagée, or nous sommes confrontés à un conflit de doctrines sur la fondation de l'identité européenne. Il faut bien prendre la mesure de ce problème. Il existe aujourd'hui deux modèles, deux conceptions de l'identité européenne. Le premier est constitué par le modèle néo-libéral de concurrence mutuelle entre les nations européennes. Il est soutenu par la Grande-Bretagne et les nouveaux pays s'y engouffrent. C'est l'affirmation des préférences nationales et le rejet des souverainetés

partagées. Le deuxième, soutenu par les fondateurs de l'Europe, préconise la construction de domaines de souveraineté transnationale avec une mise en commun des capacités stratégiques des Etats visant à constituer une puissance politique d'envergure globale dans un monde multipolaire.

Comment dépasser le conflit entre ces deux doctrines?

Pendant longtemps on a fermé les yeux sur cette coexistence, mais l'arrivée de l'euro braque le projecteur sur cette incohérence. Aujourd'hui, ces deux représentations contradictoires ne pourront pas continuer à coexister longtemps. Les possibilités de compromis s'amenuisent avec les institutions actuelles. Plus l'action politique doit mobiliser de ressources transnationales pour être efficace, plus elle se heurte à la source de légitimation qui, elle, demeure nationale. Or l'adhésion des opinions publiques à un projet d'Europe-puissance ne peut venir que de l'affirmation audible que seule l'action coordonnée et collective peut ramener la prospérité économique. Cela est loin d'être évident pour les petits pays et les nouveaux arrivants.

En conclusion, une Europe à configuration variable avec un noyau dur de souveraineté partagée semble la seule voie qui puisse permettre au modèle coopératif de se développer et de lui donner les moyens de mettre en place les conditions d'une relance de la demande et donc de la croissance à un niveau européen. En bref faire avancer la construction de l'Europe.

LE DEBAT

Susan GEORGE, Vice-Présidente d'ATTAC, précise, d'entrée de jeu qu'elle est favorable à la construction européenne, mais qu'elle n'en reconnaît nullement les traits dans le projet de Traité constitutionnel soumis à la ratification des Français. Si, au cours du XXème siècle, l'Europe a produit le pire, mais aussi le meilleur, il faut mettre dans ce dernier plateau la mise en place sur l'ensemble de la vieille Europe du *Welfare State* que Susan GEORGE propose de traduire par l'état de justice sociale (l'éducation pour tous, la santé, la protection sociale pour tous, etc.). C'est l'une des plus grandes idées qu'une société humaine ait commencé à réaliser.

Or, l'État européen tel qu'il est issu du Traité de Westphalie, est entré en crise. Il avait été le porteur et le cadre de ces mécanismes de justice sociale. La mondialisation néo-libérale est en train d'effacer toutes ces conquêtes sociales, ainsi que le modèle fordiste par lequel elles étaient financées. L'Organisation mondiale du commerce est désormais en mesure d'imposer ses règles à l'ensemble des pays du monde. Prenons par exemple l'Accord Général sur le Commerce des Services. L'éducation, la santé, tous les services publics, l'eau, etc. sont destinés, conformément aux dispositions de ce texte, à la privatisation. L'OMC a, de son côté, un droit d'ingérence dans l'organisation interne des États, dans la mesure où elle est autorisée à restreindre certaines régulations et même des politiques de subventions jugées indésirables, dès lors qu'elles sont susceptibles d'introduire des « distorsions » sur le marché des services. Un autre exemple, plus éclatant encore, les dispositions de la directive dite « Bolkestein ». Le point essentiel tourne autour de l'application du principe du pays d'origine. Selon ce principe, le pays où une entreprise « enregistre » son siège social impose son cadre juridique aux salariés relevant de cette entreprise, quel que soit le pays de l'Union où leur activité s'opère. L'État hôte ne se voit d'ailleurs pas reconnaître le droit de savoir que telle ou telle entreprise est présente sur son sol. Cette directive autorise donc une entreprise à ouvrir une « boîte aux lettres » à Chypre,

Malte ou l'Estonie, par exemple, dont elle relèvera alors fiscalement, pour exercer ensuite ses activités en Wallonie ou au Pays Basque. Les seules règles à respecter sont celles réglant la durée maximale du travail hebdomadaire et celles définissant le salaire minimum garanti. Quant aux inspecteurs chargés de vérifier le respect des règles imposées par le droit du travail, leur compétence juridique s'arrête précisément aux portes de ces entreprises étrangères, qui sont donc autorisées à leur interdire l'accès sur leur site. N'est-ce pas la meilleure recette pour abattre légalement et presque invisiblement la protection sociale là où elle existe ? Même en n'adoptant, par mesure d'apaisement, que 60 ou 70 % de l'ensemble des dispositions de cette directive sur les services, on n'en ouvre pas moins grandement les portes à une logique de dérégulation libérale.

En toile de fond, Susan GEORGE rappelle la campagne que ATTAC mène contre l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) mis en place par l'O.M.C. Un premier succès a été enregistré. A ce jour plus de 600 collectivités locales françaises se sont déclarées non assujettissables à l'A.G.S. Le geste n'est pas seulement symbolique. Il a une portée politique dans la mesure où les trois-cinquièmes des Français correspondant aux 14 régions « dissidentes » par rapport au régime de l'A.G.C.S., sont en position d'exercer une pression sur le commissaire européen compétent en la matière, pour que l'éducation, la santé, l'environnement, l'eau et les services publics soient définitivement exclus de l'A.G.C.S. et que ces sujets soient définitivement non négociables à l'avenir.

Si le non au référendum devait l'emporter, Susan GEORGE y verrait l'occasion d'une remise à plat bienvenue pour le projet européen. Ce serait le moment d'élire une assemblée constituante à l'issue d'un long débat sur l'avenir de l'Europe. Il s'agirait alors de concevoir une véritable constitution, apte à protéger et promouvoir les valeurs pour lesquelles les Européens se sont toujours battus.

Jean-Cyril SPINETTA ne cache pas que, sur le projet de traité constitutionnel qu'il se garde bien de hisser au niveau d'un véritable projet de constitution en bonne et due forme, sa religion est faite. Il met en garde ses adversaires partisans du non contre la tentation à ses yeux un peu naïve, de considérer les procédures de votes à l'unanimité comme des défauts à pointer du doigt. L'unanimité n'est pas une clause qui menace, affirme-t-il, mais bien une clause qui protège. Dans l'état des rapports de force actuels, le risque en Europe serait d'augmenter les domaines ouverts à des décisions soumises à la majorité qualifiée, surtout si l'on considère que les dix nouveaux pays membres ont tendance à renforcer, au sein de l'Union, le « camp » du libéralisme.

Alain MERIEUX, Président de Biomérieux, allie l'expérience de chercheur à celle de grand industriel, longtemps à la tête d'un des fleurons français de l'industrie pharmaceutique. Il estime que le meilleur cadrage pour prendre la mesure de la recherche médicale et pharmaceutique doit, d'entrée de jeu, se situer au niveau mondial. En quarante ans, la recherche artisanale et désintéressée comme à l'époque de Pasteur, est devenue un enjeu financier de premier rang. Jonas Salk qui avait mis au point le vaccin contre la poliomyélite, n'a jamais songé à tirer des redevances personnelles sur sa découverte. Aujourd'hui, des chercheurs de bien moindre envergure prennent soin de se réserver une part importante du produit breveté de leur recherche.

Longtemps la recherche pharmaceutique française a été dans la main d'un capitalisme strictement entrepreneurial, reposant sur une forte motivation des équipes dirigeantes, trouvant normal de situer le retour de leurs investissements sur le long terme. Désormais, le management de la recherche obéit de plus en plus à une logique plus financière et s'ajuste sur une rentabilité calculée sur le court-terme. C'est là l'un des effets de la privatisation.

Cet esprit est-il encore compatible avec les contraintes de la recherche, et les conditions nécessaires à la percée et à la lente mise au point des très grandes découvertes en matière thérapeutiques, on peut en douter. La solution est peut-être du côté d'un partenariat substantiel entre les groupes privés concernés et la puissance publique.

C'est d'ailleurs là une option à laquelle les États-Unis recourent sans état d'âme, dès lors qu'il s'agit de favoriser le surgissement de grands programmes de recherche pilotés par des groupes privés. Dans les huit ans de mandat du président Clinton, le budget du National Institute of Health, qui dirige la recherche médicale et pharmaceutique des États-Unis, a été multiplié par quatre. L'administration américaine n'a ainsi, pour se limiter à un exemple, pas hésité, il y a une dizaine d'années, à accorder des subventions publiques à hauteur de 42 millions de dollars à une entreprise privée pour mettre au point la *puce générique*.

Mais les États-Unis ne sont pas seuls dans cette compétition, dont les pays européens sous-estiment encore trop l'importance. Ainsi la Chine, forte de son 1,3 milliard d'habitants, met en place, à son tour, un gigantesque programme de recherches en matière de bio-informatique et de biologie moléculaire. D'autres pays, d'une échelle voisine, comme l'Inde, ou même, à une échelle inférieure, comme le Brésil, se lancent dans des projets de recherche équivalents. Pour y parvenir, ils n'hésitent pas à convaincre leur diaspora de chercheurs, formés dans les meilleures universités américaines et européennes, de revenir dans leurs pays respectifs et mettre à leur disposition leur talent et leur savoir-faire.

Face à tant d'énergie, de motivation et d'effort financier, les pays européens paraissent un peu assoupis. L'Europe a su, il faut lui rendre grâce sur ce point, établir la paix comme une valeur centrale de son projet. Mais cette paix, si précieuse en elle-même, semble diffuser, comme un effet secondaire, non souhaité, une torpeur dans les esprits, un manque d'ambition dans les programmes de recherche dès qu'on les compare aux grands programmes de recherche aux États-Unis, en Asie ou au Brésil. L'Europe va trop lentement. La Commission n'a pas su proposer un grand projet européen de recherche en matière de santé publique, qui galvanise les énergies et mobilise les talents des chercheurs européens. Il faut absolument favoriser des formes de partenariat entre les grands centres publics de la recherche scientifique, les entreprises privées et des dispositifs de subvention de la part des états, et ce, non pas seulement au niveau national, mais au niveau européen. Seules de telles coopérations permettront de faire jeu égal avec le reste du monde.

Avant de passer la parole à l'orateur suivant, Jean-Cyril SPINETTA souligne à son tour combien les propos d'Alain MERIEUX illustrent la nécessité pour l'Europe de se doter d'une véritable politique industrielle. Des règles purement économiques et financières ne suffisent pas, insiste-t-il, pour construire une politique industrielle à la hauteur des ambitions des Européens, notamment lorsqu'il s'agit de favoriser les grandes innovations que savent susciter les autres grandes puissances économiques.

Josef NIEMEC, s'exprime comme militant syndical et plus précisément en tant que membre du secrétariat de la Confédération Européenne des Syndicats qui représente l'ensemble du monde syndical européen. Les syndicalistes ont de plus en plus l'impression que les décisions économiques découlant d'accords pour le développement du commerce international leur sont dissimulées. C'est d'ailleurs là une situation qui ne concerne pas les seuls syndicalistes. Par exemple, les parlementaires marocains eux-mêmes ont été fortement enjointes d'approuver un accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis, sans avoir eu accès au contenu des dispositions constituant l'accord lui-même. C'est là, en tout cas, une manière de procéder fort peu démocratique. La CES, quant à elle,

s'efforcera le plus possible de s'immiscer dans les négociations internationales chaque fois que celles-ci concerneront le volet social des accords visant à faciliter la mondialisation.

Car il est clair aux yeux de la CES que pour parvenir à imposer certains standards sociaux à l'intérieur de l'Union, il faut s'efforcer d'agir, même dans ce domaine, sur l'environnement mondial. Tout ce qui se passe à l'échelle européenne, dépend beaucoup de ce qui se passe dans le monde entier. Or, aux yeux de l'OIT, la mondialisation n'a pas répondu aux espoirs d'une vaste majorité, qui en escomptaient pour chacun un travail décent et un avenir meilleur pour ses enfants. La CES attend donc que l'Union européenne mette en place les conditions qui répondent aux aspirations sociales non pas seulement de ses propres ressortissants, mais aussi à celles des habitants des autres zones de la planète.

Mais l'Union européenne est-elle vraiment l'acteur qu'elle prétend être dans cette mondialisation ? Elle ne dispose pas d'assez de moyens pour y parvenir. Les États nationaux sont, eux, mieux placés qu'elle pour agir sur ce théâtre, aussi longtemps du moins que l'Union européenne ne se sera pas dotée des moyens lui permettant d'exercer une véritable gouvernance économique.

L'Union doit trouver la flexibilité adéquate pour répondre aux défis de la mondialisation, à l'opposé en somme de la logique imposée par le pacte de stabilité de croissance. La doctrine dite du « libre-échange » a été jusqu'à présent appliquée par l'Union avec un zèle excessif. Certes il ne s'agit pas de s'opposer au développement du commerce et des échanges, qui est bien la base de la croissance mondiale. Mais l'Union devrait viser à proposer, à l'échelle mondiale, la mise en place des règles qui, à l'intérieur des marchés nationaux, ont su limiter les excès du libéralisme. Et pour que ce souci puisse trouver son aboutissement au sein de l'Union, il faut que celle-ci s'efforce de le faire accepter à l'échelle mondiale, tâche de longue haleine, si l'on songe que 80 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à une couverture sociale minimale.

La CES s'attache, pour sa part, à veiller qu'au sein des institutions internationales chargées de les élaborer et de les mettre en œuvre, les normes sociales et celles concernant la protection de l'environnement soient prises aussi au sérieux que les objectifs économiques et les contraintes financières. Certains responsables, tout dernièrement, la directrice de la Fondation du Conseil de Lisbonne qui se consacre à faire aboutir la « stratégie de Lisbonne », critiquent le rôle excessif conféré par les gouvernements et les institutions européennes à l'avis des partenaires sociaux, et plus particulièrement des syndicats, considérés comme engagés sur la voie du déclin. Pour répondre à ce défi, il faut que les syndicats sachent mieux utiliser certains instruments comme les *comités d'entreprise européens* et accentuer les convergences des grandes confédérations syndicales vers la perspective d'une grande structure internationale unifiée, où viendraient se concentrer les forces syndicales des deux grandes organisations internationales qui existent actuellement.

Jorgen RONNEST, Confédération des employeurs danois, commence par dessiner les grands traits du système social danois : au Danemark il n'y a pas de droit du travail, pas de législation en matière de conventions collectives, pas de salaire minimum garanti. Toutes ces questions font l'objet de négociations décentralisées entre employeurs et syndicats. Il est vrai que 85 % des salariés danois sont membres d'une organisation syndicale. Bien sûr le dialogue social, fort de cent ans d'expérience, privilégie la collaboration et évite le plus souvent le recours aux conflits.

La mondialisation accroît, c'est évident, la dépendance des pays, les uns par rapport aux autres, ce qui se traduit par la circulation des biens, des services, des capitaux, des

investissements, des hommes. C'est sans doute là le secret de l'accroissement de la richesse générale dans le monde entier. Sans la mondialisation, les pays en voie de développement perdraient leur plus grande chance de croissance.

Le choix d'isoler un pays des effets de la mondialisation ne pourrait conduire qu'au déclin économique et social. Or, on impute trop facilement à la mondialisation des réalités qui n'ont rien à voir avec elle. Ainsi, en 2003, au Danemark, plus de 260 000 emplois (sur une masse totale avoisinant deux millions) ont été « perdus ». Mais, simultanément, le même nombre d'emplois a été créé. Sur ce chiffre, seulement 5 000 de ces emplois supprimés sont imputables à des délocalisations, les autres s'expliquant par un changement de la politique commerciale, ou par les contre-coups des innovations technologiques. Jorgen RONNEST, pour sa part, ne dissimule pas son optimisme face aux conséquences à tirer d'une conception libérale de la politique économique en Europe. Il est donc hostile à toute intervention de la part des gouvernements dans l'évolution du commerce extérieur ou des taux d'intérêt.

Avant que l'Europe puisse prétendre se poser en exemple pour le reste du monde, encore faut-il qu'elle remplisse une condition préalable : renouer avec la croissance. Elle ne pourra y parvenir qu'en accrochant son wagon au train de la mondialisation. La nostalgie de l'économie planifiée et des avantages sociaux qu'elle entraînait n'est plus de mise. C'est ce que les huit nouveaux États membres, issus de l'ancien bloc soviétique, qui ont rejoint l'Europe, ont parfaitement compris. Force est de constater que le fameux « modèle social européen » s'est montré incapable de favoriser la croissance et la création de nouveaux emplois productifs. Si l'Europe veut rester à la hauteur de son ambition en matière de protection sociale, elle n'y parviendra qu'en acceptant de se réformer et en se conformant aux traditions et aux modes de fonctionnement propres à chaque nation. Les réformes réussies, loin d'être l'application d'un modèle unique, seront celles qui auront été opérées dans un cadre national. Que l'on songe simplement à la vie syndicale. Elle est très différente, selon que l'on se situe en France, en Autriche ou au Danemark. Reste ce trait commun à l'ensemble des Européens. Partout en Europe, la durée du travail est inférieure à ce qu'elle était il y a 10 ans, et bien sûr dans le reste du monde. Ce choix collectif des sociétés européennes est acceptable en soi, mais il a son prix : l'appauvrissement global. Et son contre-coup inévitable, une difficulté croissante à financer un système social à la hauteur des ambitions actuelles. Il s'agit donc de réunir les conditions permettant aux entreprises européennes de se maintenir dans la compétition mondiale, tout en contribuant à lutter contre les effets négatifs de la mondialisation.

La stratégie de Lisbonne peut être une réponse à un tel défi : croissance durable, pari sur l'augmentation des connaissances et des innovations, des emplois qualifiés qu'elle entraîne et du souci et de l'environnement. Ces objectifs devraient être atteints en ... 2010. On en est loin. Il faut, pour s'en rapprocher, travailler à accélérer la mise en place effective du marché unique des biens et des services. La stratégie de Lisbonne est, en tout cas, la meilleure réponse à la mondialisation. Les gouvernements devront désormais tout faire pour la faire aboutir.

Réagissant aux propos du représentant des employeurs danois, Jean Cyril SPINETTA met en garde les Français contre l'illusion, partagée par un grand nombre d'entre eux, que leur modèle social, serait le meilleur en Europe. La réalité est bien différente. Il y a plusieurs « modèles » en Europe, parfois opposés dans leur principe et leur mode de fonctionnement. Ainsi les Danois récusent tout simplement l'idée que les standards sociaux soient imposés par le haut et figés dans des textes. Pour eux, de telles dispositions sont du domaine exclusif des accords contractuels entre les partenaires sociaux. Or, leur niveau de

protection sociale rivalise très facilement avec le système français. Autre exemple, découvert par le PDG d'Air France, à l'occasion de la fusion avec KLM aux Pays-Bas : les comités d'entreprise ont un pouvoir de veto stratégique sur toute décision de fusion/acquisition envisagée par la direction. Or non seulement les Hollandais tiennent à cette disposition, mais ils redoutent que, sous couvert d'harmonisation européenne, ce droit d'intervention se dissolve en une norme moyenne qui aboutisse à une perte substantielle de pouvoir pour les *workers councils* néerlandais.

Pour poursuivre le débat, Jean-Cyril SPINETTA propose de revenir aux raisons du déficit de croissance en Europe, au premier rang desquelles il placerait, à l'instar de Michel AGLIETTA, la dépression démographique dans laquelle sont entrés la très grande majorité des pays européens. Ainsi s'expliquerait ce que Alain MERIEUX a appelé l'« assouplissement » européen. Or, au vu de ce déséquilibre démographique, on peut s'étonner que les Etats n'aient pas opéré les choix politiques correspondant aux investissements et aux dépenses nécessaires pour faire face au vieillissement des populations.

Pour ce qui est de la France, on peut également s'étonner du manque de discernement des gouvernements, qui les rendent incapables de faire des choix aux moments opportuns : ainsi il y a une période où les activités d'intérêt général peuvent commencer sous la forme de services publics, à ce titre dotés d'un financement public. Mais vient ensuite le moment où il est légitime et même nécessaire d'y renoncer, pour réorienter ce même effort financier vers des priorités nouvelles. L'affectation de l'argent public n'est pas inscrite définitivement dans l'état des choses, contrairement à ce que semble penser Susan GEORGE. Le curseur doit se déplacer, et de nouvelles priorités aux yeux des autorités publiques venir légitimement prendre le pas sur les anciennes.

Michel AGLIETTA estime que l'idée de généraliser ce que les instances européennes identifient comme les « meilleures pratiques » d'un pays à l'ensemble de l'Union est en elle-même assez naïve, en particulier dans le domaine social. Les relations sociales au Danemark, pour revenir sur cet exemple, supposent un savoir-faire collectif, des traditions partagées, un type de culture sans lesquels le dispositif ne fonctionnerait pas. Ce sont là des compétences difficiles à formaliser. Elles supposent l'existence d'« arrangements sociaux » qui peuvent peut-être alors se diffuser lentement, mais qu'il serait déraisonnable de songer à transposer à court-terme dans d'autres cultures.

Pour empêcher que ne s'enclenche le cercle vicieux des alignements sur les normes sociales les plus basses, une des conséquences les plus inquiétantes, aux yeux de Susan GEORGE, de la mise en place pratique du traité européen, Michel AGLIETTA suggère de parier sur l'effet d'entraînement inverse, que pourrait susciter les grands groupes européens à vocation transnationale. Un peu comme Renault avait dû jouer, dans l'après-guerre, un rôle d'initiateur en France, pour ce qui est des avancées sociales assumées par une grande entreprise industrielle, de la même façon les grands groupes européens, forts du rôle joué par les *conseils d'entreprise européens*, pourraient proposer des normes sociales communes à toutes les filiales du groupe, créant ainsi dans les territoires où elles seraient implantées, des effets d'émulation et d'alignement vers le haut. C'est ainsi qu'on parviendra à atteindre un certain niveau dans la contractualisation collective transnationale.

Par ailleurs, l'intervenant déplore que l'Union se soit interdite toute intervention en matière de politique économique conjoncturelle. Il aurait été nécessaire de mettre en place les conditions pour une relance de la demande à l'échelon européen. Que les instances européennes croient s'acquitter de leurs responsabilités, dans le domaine économique, en

finançant des politiques purement structurelles, constitue une grosse erreur de raisonnement, dès lors qu'elles se privent des moyens d'agir sur la conjoncture. Car, du même coup, cette abstention aboutit à « geler » les effets attendus des financements structurels eux-mêmes.

Mais l'ambition des réformes structurelles, telle qu'elle avait été définie avec éclat par la stratégie de Lisbonne, a elle-même peu de chances de se concrétiser, aussi longtemps que l'on n'aura pas consenti à un effort de concentration en matière de recherche et d'innovation, domaines où se vérifie plus qu'ailleurs encore la loi des rendements croissants. A cette première condition pour la réussite de la stratégie de Lisbonne, doit s'ajouter la mise en place de grands partenariats public/privé ajustés sur de grands projets, à partir desquels pourront naître de véritables innovations technologiques. Contrairement à l'exemple des Etats-Unis, où la recherche/développement essaime à partir des petites et moyennes entreprises, en Europe ce rôle moteur spécifique ne sera assuré le plus souvent que par les grandes entreprises, si tant est qu'elles reçoivent les orientations nécessaires des instances européennes. La Commission, pour l'heure, s'y refuse. Pour que le financement public soit à la hauteur de ce genre de partenariat, encore faut-il que les dotations correspondantes ne soient pas comptabilisées à l'intérieur des critères définis par le Pacte de stabilité. Dans cette logique, il serait judicieux de définir un budget de recherche proprement européen.

Susan GEORGE revient sur les raisons de s'opposer à l'adoption du Traité constitutionnel. Tout d'abord, elle rappelle un texte programmatique, mettant en avant, entre autres objectifs, la nécessité de préserver de véritables services publics, que les socialistes entendaient bien faire valoir dans les dispositions du traité constitutionnel. Aucun de ces objectifs n'a été finalement retenu ; ce qui n'empêche nullement le parti socialiste français de préconiser le oui au projet de traité. Autre raison de voter non aux yeux de Susan GEORGE, les références, nombreuses dans le texte du projet, au rôle de l'OTAN, organisation qui englobe pourtant le Canada et les Etats-Unis. Dernière raison de son opposition au traité, le texte ne circonscrit pas le cercle des activités ouvertes au marché, de celui des activités qui n'en relèvent pas. Cette dichotomie, qui devait fonder le modèle européen, n'existe pas au Etats-Unis, où les sociétés privées fournisseuses de services ne dissimulent nullement leur irritation à constater que « les systèmes de santé publique nous empêchent de pénétrer dans ces marchés ». D'où des pressions exercées par ces sociétés auprès du négociateur américain, Monsieur Zollick, pour faire en sorte que, pour commencer, les Européens de plus de 65 ans, gros consommateurs de soins et de médicaments, constituent la première cible du marketing américain de la santé. Or les instances bruxelloises n'opposent aucun refus à ces entreprises de « marchandisation de la santé », qui représenterait, potentiellement, un chiffre d'affaires de 3 000 milliards de dollars par an.

Si Susan GEORGE se reconnaît dans les objectifs affichés par Josef NIEMEC dans sa déclaration, elle doute fortement qu'ils puissent être atteints dans le cadre de l'Union européenne, tant il est vrai que la logique de la dépense publique est orientée vers le bas (réduction des impôts et du budget européen, interdiction des subventions publiques, gel des emprunts publics) et qu'il rend financièrement impossible de mettre en place les conditions nécessaires à l'édification des normes sociales auxquelles la CES aspire. Quant au reste du monde, les plans d'ajustement structurel, préconisés et même imposés en cœur par le FMI et la Banque Mondiale à plus d'une centaine de pays, rendent impossible de s'extraire d'une logique strictement néo-libérale. C'est donc, en matière sociale, l'alignement par le bas qui risque de s'établir, plus ou moins rapidement, dans l'ensemble des sociétés salariées du monde. La preuve que cette tendance est objectivement inscrite

dans les chiffres : en 1960, le rapport entre les 20 % des pays les plus riches du monde, comparés aux 20 % les plus pauvres, était de 1 à 30 ; aujourd'hui, ce même rapport est de 1 à 84. L'explication, proposée par Jorgen RONNEST, selon laquelle cet accroissement des inégalités serait dû à des politiques insuffisamment libérales dans les pays en voie de développement, ne convainc nullement la vice-présidente d'ATTAC.

Josef NIEMEC trouve, pour sa part, que les analyses de Michel AGLIETTA sont tout à fait dans l'esprit des demandes que les syndicats formulent auprès des Etats membres, pour ce qui est du dossier de la recherche/développement. A l'endroit de Susan GEORGE en revanche, le représentant de la CES exprime sa divergence. Alors que les capitaux peuvent circuler librement et traverser les frontières, les forces syndicales, elles, restent cautionnées dans leurs espaces nationaux respectifs. Il faut donc faire avec les moyens du bord. Quant aux règles qui déplaisent et que le Traité constitutionnel rendrait définitives, il fait remarquer qu'il vient d'un pays qui a fait l'expérience de ces règles, prétendument gravées dans le marbre, et qui ont disparu plus rapidement qu'on ne l'escomptait...

Les services d'intérêt général, se voient, grâce à la Constitution, dotés d'une base juridique, sur laquelle il sera désormais possible d'édifier des dispositifs collectifs qui se rapprochent des « normes » que les Danois ont réussi à imposer à l'intérieur de leurs frontières. Tout sera une question de volonté politique. Pour ce qui est de la directive sur les services, la fameuse directive « Bolkestein », le Conseil et la Commission ont vu leurs désirs convergents de la faire aboutir le plus vite possible, contrecarrés par l'action syndicale : la proposition de directive devra être, sur plusieurs points, modifiée et tenir ainsi compte des objections qui lui ont été opposées.

André GAURON, Lasaire, revient sur un point qui lui tient à cœur : l'Europe, économiquement si languissante, n'aurait-elle pas, tout simplement, la croissance de sa démographie, « corrigée » de son temps de travail réel, et de son taux de productivité ? Deuxième observation : le projet européen n'est pas, à proprement parler, politique. L'Europe est en fait une construction juridique et ce, depuis le début, en 1957. L'édification juridique procède pas à pas, sur les seuls terrains où le compromis est envisageable, mais sans qu'il soit possible d'aller au-delà, et de jeter les bases d'une logique politique dotée de visées fédérales. Ces négociations juridiques entreprises pas à pas expliquent que, contrairement au discours officiel sur la question, le Traité soumis à l'approbation des Français ne soit pas le dernier mot de cette histoire. A peine sera-t-il définitivement modifié qu'un nouveau projet sera mis sur les rails par les instances européennes.

Pour cette même raison, on comprend qu'il soit si difficile de mettre en place un gouvernement économique à la tête de l'U.E. En effet, il ne serait réel qu'à la condition d'un renoncement véritablement politique de la part des Etats nationaux, qui amènerait chacun d'entre eux à se dessaisir au profit de l'Union du droit de voter, à l'usage du corps des citoyens dont ils ont la charge, le montant des impôts et celui du budget. Et si on maintient la règle de l'unanimité en matière fiscale, à l'échelon européen, c'est bien parce qu'aucun Etat ne veut se voir privé de ses recettes budgétaires. L'orateur rejoint ici le point de vue déjà exprimé par Jean-Cyril SPINETTA plus haut : il faut veiller à préserver cette règle du vote à l'unanimité en matière fiscale.

Michel AGLIETTA n'est pas du tout preneur de la proposition selon laquelle l'absence de croissance économique en Europe serait explicable par sa très faible croissance démographique. Depuis près de 20 ans, fait-il remarquer, le taux de chômage en Europe oscille entre 8 et 10 %, y compris durant la période où la population active était en

augmentation, c'est-à-dire jusqu'à la fin des années 90. Par ailleurs, les taux d'activité eux-mêmes sont souvent inférieurs à ce qu'ils pourraient être, tant il est vrai que la variable du travail à temps partiel, reflétant elle-même des politiques plus ou moins favorables, selon les pays, au travail des femmes, peut déplacer le curseur vers le haut.

Enfin, il ne faut pas oublier que le taux de productivité progresse très peu, et que, là encore, il y a des marges de manœuvre pour mener une politique plus active visant à stimuler la croissance dans la zone euro. En agissant sur ces facteurs, à savoir la réduction du chômage, le taux d'activité et l'amélioration du taux de productivité le portant au niveau américain, il serait très facile de compenser le ralentissement démographique qui se profile dans l'ensemble des pas de l'Union.

Susan GEORGE revient sur l'impossibilité pour le traité constitutionnel, de faire droit aux ambitions progressistes dont elle devrait avoir la charge, maintenant que les États-Unis ont renoncé à jouer un rôle en matière de lutte pour préserver l'environnement, faire respecter les droits de l'homme et limiter la logique d'un libre échange généralisé partout dans le monde. Or, avec un budget européen à 1 %, dont 43 % des ressources sont consacrées à financer la politique agricole commune, comment l'Europe, telle qu'elle se construit, pourrait-elle contribuer réellement à réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ?

Jean-Cyril SPINETTA esquisse, cursivement, une conclusion au débat. Il estime que, d'un point de vue juridique, le texte proposé au référendum français ne saurait être qualifié de constitution. Il s'agit en fait d'un traité qui vient succéder à la série de traités qui ont jalonné l'histoire de la construction européenne depuis 1997. Aussi, loin de justifier l'idée que ses dispositions sont « gravées dans le marbre », ce traité est voué, comme ses prédécesseurs, à être remplacé, le temps venu, par un nouveau traité portant alors sur de nouveaux domaines où s'imposerait une réglementation européenne.

Revenant sur les conclusions de Michel AGLIETTA, l'orateur retient avant tout la proposition de faire émerger une Europe à configurations multiples, dotées de noyaux durs de souveraineté partagée. Cette thèse a déjà été avancée, ici et là en Europe. Elle a d'ailleurs déjà trouvé un début d'application, à commencer par la mise en place de la monnaie unique. Tous les Etats membres de l'union européenne, faut-il le rappeler, ne s'y sont pas ralliés. Il s'agit bien là d'un exemple de coopération renforcée. En faisant aboutir d'autres dispositifs de coopération dans le domaine économique, on s'acheminerait ainsi plus naturellement vers la mise en place d'un véritable gouvernement économique de l'Europe.

Dernier point, en guise de réaction aux propos tenus ici par André GAURON: on ne peut pas le suivre lorsqu'il affirme que, par rapport aux ambitions affichées dans le Traité de Rome initial, l'Europe serait en régression. Il y a en effet un domaine où un progrès considérable a été accompli, c'est celui de la monnaie. Que l'on se souvienne d'une époque pas si lointaine où la moindre déclaration d'un responsable politique français faisait osciller le niveau du franc, avant la mise en place de l'euro. Ne serait-ce que, pour y être parvenu, il n'est pas possible de soutenir que l'Europe ne recèle pas en elle-même l'énergie nécessaire pour accomplir de nouveaux progrès de cette ampleur.

*

* *

DEBAT : Europe, mondialisation, développement durable, avec qui ?

Jean-Jack QUEYRANNE, présente la région Rhône-Alpes, dont il est le Président. Il s'agit là d'un territoire qui a la superficie de la Suisse et la population du Danemark. Ouvert aux quatre coins de l'Europe et disposant d'un grand marché de producteurs et d'un grand bassin de consommateurs la région n'en est pas moins, à l'instar des autres régions françaises d'ailleurs, un nain en matière politique et administrative, quand on la rapporte aux autres régions européennes. Elle fait en tout cas partie d'un ensemble appelé *les quatre moteurs*, avec le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie. Or par rapport à ces trois partenaires, la région Rhône-Alpes dispose d'un budget par habitant six fois inférieur à celui de la Lombardie, huit fois à celui de la Catalogne et 10 fois à celui du Bade-Wurtemberg. Et pourtant, avec un budget d'1,5 milliard d'euro, la région ne prélève que 6 % de la fiscalité locale ! Malgré la modestie de ce chiffre, Jean-Jack. QUEYRANNE estime que l'on entre dans la phase finale de la centralisation française. Reste que les régions françaises sont encore bien en deçà de la plénitude des compétences qui leur reviennent. Cela dit, il convient de se souvenir que le montant du budget européen ne pourra plus, quant à lui, faire une part aussi large à l'agriculture, dont la France a, jusqu'ici, tant profité. Avec un budget européen à 1 %, il est difficile d'imaginer que l'élargissement à 25 permette de financer des politiques sociales, d'environnement et de recherche très ambitieuses dans les régions, qu'elles soient situées dans l'ancienne ou la nouvelle Europe.

La région de Rhône-Alpes a deux cartes à jouer, celle de l'excellence et celle de la mobilité. En matière de recherche et de développement, sa croissance a été plus rapide que la moyenne des autres régions d'Europe. N'oublions pas, à ce propos, que 60 % des nouveaux emplois en Europe proviennent précisément de l'innovation, que celle-ci soit d'origine technologique ou issue de dispositifs sociaux d'aide à la personne et à la proximité ! La région Rhône-Alpes est particulièrement attachée à faire aboutir un dispositif de recherche « en grappe » (cluster) intégrant organisation de la recherche biotechnologique à ses aboutissements productifs. Le même effort est mis en place touchant le secteur des véhicules roulants. Les secteurs en grappe, pour ce qui est de la biotechnologie, concerneront également la région de Genève ainsi que la Catalogne et le Bade-Wurtemberg.

Il faudrait aussi mentionner, parmi les cartes maîtresses de la région, l'économie du sport qui représente 100 000 emplois.

La région Rhône-Alpes donne également une forte place à l'exigence de la mobilité au sein de l'Europe. Ainsi la région finance 6 500 bourses annuelles pour les étudiants, l'objectif étant de passer à 20 000 en 2010. Le LMD facilitera grandement les choses à cet égard. Enfin, il est bon de signaler, dans le cadre de cette biennale que les organisations qui sont représentées au conseil économique et social de la région, ont noué des relations avec les confédérations syndicales et les organisations patronales au niveau national dans les pays composant *les quatre moteurs*. Il y a, par ailleurs, des liens nouveaux avec la région de Cracovie en Pologne et qui étendent ainsi l'assiette des échanges de la région. L'espace franco-génevois est, à son tour, une autre illustration de cette extension de la région, qui prend alors appui sur des conventions trans-frontières.

Michel MOUSEL, Président de 4-D, a apprécié que l'atelier sur les transports ait pu donner lieu à des approches plus originales que ce n'est le cas d'habitude sur ce thème. Cette originalité des analyses est sans doute redevable à la participation active dans le débat, d'un entrepreneur du secteur routier, d'un syndicat sensible aux « coûts externes » suscités par cette activité, d'un économiste atypique et d'un élu régional. Tous se sont interrogés sur l'affectation des moyens publics la plus appropriée au développement des transports et de la difficulté de ce genre de « régulation ». L'ensemble des éléments du dossier font apparaître, en grossissant le trait, ce qu'on pourrait qualifier la « dérive » voire les « catastrophes technologiques en vue » face à « l'incurie des pouvoirs publics ».

Il faut bien avoir conscience qu'aucun responsable public ou privé ne maîtrise actuellement l'orientation du développement propre au secteur des transports, et ce, ni dans son degré de croissance, ni dans son contenu, ni dans son mode d'organisation. Le problème de la relation entre les transports compris dans toute l'extension du phénomène et l'ensemble des activités humaines qui les suscite, n'a jamais été posé au niveau local, et pas non plus au niveau régional, ni européen. Pour s'en tenir à un volet du dossier, est-ce parce que la mobilité est facile et pas chère qu'il y a des localisations éloignées des lieux de vie habituels, ou est-ce la division toujours plus grande du travail qui, par lui-même, suscite une dispersion elle-même croissante des activités sur les territoire, toujours est-il que la sous-tarification et une mobilité non-maîtrisée dépassant les canaux de transport déjà en place, accentuent la dérive de ce phénomène fourmillant et déstructuré institué par les transports en général.

Parmi les effets de cette croissance non maîtrisée des transports, il convient de citer en premier lieu les changements climatiques. Ce dérèglement a pour première origine principale la consommation pétrolière liée au développement débridée des transports, au Nord et au Sud de la planète. Or, il faut bien se rendre compte que cette utilisation débridée du pétrole n'est en rien le reflet d'une contrainte économique et sociale incontournable, mais largement le fruit d'une extension anarchique. A cet égard, la croissance irréfléchie des transports trouve le moyen d'être à la fois sous-tarifé et socialement inéquitable. Une telle situation n'appelle-t-elle pas justement une solution en termes de développement durable ?

Ce déséquilibre n'est pas sans lien non plus avec, sinon une certaine négligence intéressée, en tout cas une démission constatable des autorités publiques. L'exemple posé par le problème du transport des bouteilles d'Evian est, à ce titre, des plus éloquents. De façon générale, on peut déplorer qu'aucune tentative sérieuse et à grande échelle pour réguler cette croissance n'ait été tentée à partir d'une contrainte de prix, mis à part quelques exemples en Suisse et en Allemagne. Au niveau français, rien n'a été vraiment tenté. Quant à l'union européenne, elle semble se féliciter de sa politique de libéralisation en matière de chemins de fer, sans qu'à aucun moment, l'évaluation de ses effets ne soit mise à l'ordre du jour. Les nouveaux États membres n'ont pas non plus, de leur côté, considéré qu'une politique des transports qui tienne compte de son impact sur le changement climatique, fasse vraiment partie des acquis communautaires, dont les grandes voix officielles leur avaient pourtant réclamé le respect.

Quelles sont les pistes pour reconstruire une politique des transports qui fasse droit aux préoccupations du développement durable? N'y aurait-il pas lieu que les salariés du secteur du transport ainsi que les usagers et les citoyens de manière générale, résistent, dans la recherche des solutions, à la tentation d'une approche corporatiste ? Encore faudrait-il que l'on soit capable de définir globalement, et pour l'ensemble des moyens à mettre en œuvre,

une politique générale concernant les transports au niveau européen, national et régional. Allant plus loin, Michel MOUSEL propose d'aborder la question des transports sous la forme d'un *service d'intérêt général*. Ne s'agit-il pas d'assurer le transport des personnes et des marchandises en respectant les critères d'égalité d'accès et de respect de l'environnement ? Est-ce que le souci de souscrire à ces deux règles ne suffit pas justement à définir un *intérêt général* ? S'ensuivraient les conditions de *l'inter-modalité* et celles du dialogue social. Dans cet esprit, on pourrait envisager d'étendre l'idée de contrat de progrès à l'ensemble des moyens de transport, et même à l'acheminement postal.

Pour y parvenir, le problème des transports devrait pouvoir être posé résolument au niveau européen, y compris sur le plan institutionnel. Il faudrait mettre en place les articulations nécessaires au niveau national et régional, de manière à trouver la conciliation juste entre autonomies juridiques et mises en cohérence fonctionnelles. Pour ce qui est du mode de financement, Michel MOUSEL est partisan de faire payer l'énergie nécessaire aux transports à un coût « valorisé », qui reflète les contraintes réelles induites par les engagements de Kyoto.

Cette politique des transports ne sera acceptée que si une alerte dans ce sens est faite auprès de l'ensemble des citoyens. Certains doutent que les responsables politiques soient à la hauteur de ces enjeux. Il faut espérer que les coalitions des intérêts dans le sens de l'intérêt général, soient possibles. L'exemple du secteur agricole est là pour démontrer, en tout cas, qu'il est possible de ré-orienter la politique de tout un secteur économique dans le bon sens. Il s'agira de mettre sur pied, dans le secteur des transports des coalitions de même type.

Gustave MASSIAH, Président du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), estime urgent de poser le problème du changement des structures en termes véritablement *stratégiques* : d'où la nécessité d'une analyse juste de la situation, des orientations à proposer et des alliances que celles-ci appellent.

L'analyse : ce n'est pas la mondialisation qui doit être contestée, mais bien sa *phase néo-libérale*. En effet, cette phase se traduit par quatre grands déséquilibres :

Tout d'abord, la croissance, qui est réelle, n'entrave nullement l'augmentation des inégalités. Cette question des inégalités n'est d'ailleurs pas séparable de celle des discriminations. Or, n'y aurait-il pas lieu d'imaginer un modèle de croissance qui ait, parmi ses caractéristiques, celle d'éliminer des discriminations ?

Les déséquilibres écologiques, lesquels frappent eux aussi les populations et les couches sociales de façon fort inégale. Les rapports Nord/Sud. La brusque visibilité des idéologies de repli (fondamentalismes, néo-conservatismes, populismes sécuritaires, etc.).

Face à cette situation, que faire ? A la régulation par le marché mondial, on peut organiser les sociétés à partir du principe de l'égalité d'accès de tous au droit. C'est ce qu'a compris la Commission des Droits de l'Homme, dans son protocole additionnel, qui pose les jalons d'un nouveau *contrat social mondial* intrinsèquement lié au développement de la démocratie, pour ce qui est de l'échelon proprement politique.

Mais revenant sur les causes de ce néo-libéralisme effréné, Gustave MASSIAH, se réfère à ce qu'il appelle un coup d'État mondial de 1979 qui donne à la lutte contre l'inflation la priorité absolue sur tous les autres objectifs économiques et sociaux. Sous les effets, premièrement de la gestion de la crise de la dette, elle-même consécutive à la

décolonisation, deuxièmement de l'implosion du soviétisme (à distinguer du socialisme), troisièmement de l'offensive contre les systèmes de protection sociale qui se déploie jusqu'à sa remise en cause vers le milieu des années 90. C'est d'ailleurs à cette même époque que ce qui se présentait comme une facilité (cf. la fin de l'Histoire de Fukuyama, ou le choc des civilisations de Huntington) rencontre un début de résistance. Les effets de basculement ne s'expliquent eux-mêmes qu'à l'intérieur d'un contexte plus général qui voit le capitalisme entrepreneurial et industriel se placer dans la dépendance du capitalisme financier globalisé. Les retombées des grandes innovations technologiques aidant, on assiste alors à un renversement de la rationalité, par lequel le calcul à court-terme (le « court-termisme ») se substitue à l'ancienne préoccupation, celle de savoir passer des compromis sociaux visant à stabiliser des couches sociales dans l'intérêt bien compris des différents partenaires.

Or, on peut considérer l'hégémonie prise par le capitalisme financier comme une sorte de symptôme d'une phase de transition. Ce cadrage donnerait du même coup tout son poids à la question de savoir s'il est lui-même déjà contesté par la montée de modèles alternatifs comme le néo-conservatisme qui se met en place aux États-Unis, le modèle du socio-libéralisme de type Blair, ou encore celui que peut illustrer le développement de la Chine ou de l'Inde.

La question de savoir si un modèle encore différent des options mentionnées plus haut, est lui-même possible, dépend à son tour de la question des « alliances » nécessaires pour le faire émerger. Or quelles sont les alliances de mobilisation possibles ? Il y en a de deux types : les « larges » et les « radicales ».

1. *Les larges*: d'abord il y a celle que suscite l'opposition aux conflits et aux guerres. C'est l'alliance anti-hégémonique, regroupant des militants pour qui les guerres contemporaines ont d'abord et avant tout une cause sociale, et ceux pour lesquels la cause relève du choc des cultures, voire des civilisations. Par ailleurs, il faut aussi parler de l'alliance anti-populiste, voire anti-intégriste, qui elle aussi peut mobiliser sur un front très large.

2. *Les radicales*: l'alliance proprement anti-capitaliste pour laquelle l'ennemi n'est pas l'avatar néo-libéral, mais bien le système lui-même, c'est-à-dire le capitalisme tout court, dont la défaite finale n'est envisageable que sur le long terme. Il faut la distinguer de l'alliance anti-productiviste, et plus encore de l'alliance mobilisée contre l'avancée du néo-libéralisme.

L'orateur remarque, en passant, que la biennale de Lasaire est un des rares espaces où cette proposition peut-être analysée et débattue publiquement. Ce type d'alliance porte en lui-même la question des rapports entre les partisans de la mise à bas du néo-libéralisme et de la logique capitaliste en général, et les courants keynésiens et néo-keynésiens. D'où la question déjà posée par Stiglitz: s'il s'agit de la libéralisation de l'économie, peut-on se passer de l'État ? La voie chinoise n'est-elle pas, tous comptes faits, préférable à la voie russe où la conquête du capitalisme mondial s'opère par le truchement obligatoire des mafias locales ? En définitive, l'alliance « anti-néo libérale » finit par ne pas laisser indifférents certains membres de la classe dirigeante conscients que le type de développement ainsi préconisé par le néo-libéralisme ne peut qu'aboutir tôt ou tard à une impasse. Cette alliance trouve sa concordance dans une prise de conscience du rôle de l'État. La question est de savoir si l'« État social » (plutôt que l'État de bien-être) qui a surgi aux lendemains de la seconde guerre mondiale, marquait ou non une rupture réelle avec l'État dans ses fonctions traditionnelles. Or, les décideurs actuels sont jusqu'à maintenant d'accord sur ce qui leur paraît une évidence, c'est-à-dire qu'on ne peut se

dérober aux préconisations néo-libérales, dans la mesure où ce sont les seules qui apparaissent réalistes. D'un autre côté, ceux qui contestent ce genre de choix ont également conscience que la voie de sortie ne saurait se résumer au retour pur et simple aux solutions keynésiennes, ou ni même au fordisme des années 70 et 80. Il faut avoir le courage intellectuel de rompre avec toutes les fausses évidences et se donner comme tâche d'inventer un nouveau projet.

Eva BELABED, Confédération Européenne des Syndicats, à la question posée par la biennale de savoir avec qui l'Europe doit se lancer dans des projets de développement durable, la représentante du Comité Social Européen, propose de répondre : avec les partenaires sociaux et la société civile.

Pour quelles raisons ? Parce qu'il existe en Europe des expériences qui justifient ce genre de « partenariat ». Ainsi, c'est le cas des pays scandinaves qui ont su mener à bien, avec la coopération de leurs partenaires, des politiques de reconversion sociale et sociétale. C'est aussi le cas de l'Autriche qui, ruinée par les effets des conflits sociaux de l'avant-guerre et du champs de ruines dans le domaine social et politique que lui avait légué le nazisme au sortir de la guerre, a su, grâce à la coopération et au consensus, se transformer au cours des décennies suivantes, en un des pays les plus riches du monde. L'Autriche a su trouver des solutions pour assurer sans à-coups la transition de l'économie nationale vers des reconversions qui s'imposent. Ainsi, dans la région de Linz, les scieries du groupe VÖEST ont été amenées à réduire leurs effectifs de 27 000 à 8 000 salariés. Cette diminution a eu un impact considérable sur ce territoire. Face à cette situation l'ensemble des grands acteurs régionaux, le gouvernement régional, la ville de Linz, la chambre économique, la chambre du travail, ainsi que les partenaires sociaux ont su unir leurs forces pour proposer des alternatives visant à mettre en place des programmes de formation et favoriser des investissements. Et sous l'effet de ces initiatives, le taux de chômage, qui s'était brusquement élevé, est retombé au niveau de sa moyenne habituelle.

A ce propos, l'O.I.T. a lancé, il y a quelques années, une étude portant sur quatre pays de l'Union (le Danemark, l'Irlande, l'Autriche et les Pays-Bas) pour essayer d'éclairer la manière dont ils accompagnaient les reconversions économiques et sociales, tout en maintenant leur taux de chômage en-dessous de la moyenne européenne et en préservant leur système de protection sociale. Leur succès tient sans doute en partie à leur taille : les petits pays sont sur ces questions plus efficaces. Mais il faut aussi tenir compte de la tradition du dialogue social, très bien implantée dans ces pays. La leçon en a été tirée par les rédacteurs du projet de constitution européenne, qui reconnaissent la notion de démocratie participative, c'est-à-dire la participation des partenaires sociaux et des représentants de la société civile associée aux mécanismes de la décision politique.

Cette participation spécifique des acteurs sociaux existe d'ailleurs déjà au sein des organisations européennes. Le dialogue bipartite sous la forme des conventions collectives et le partenariat à plusieurs (sur le modèle autrichien), la consultation du Comité Économique et Social donnant son avis sur des textes émanant de la Commission, du Conseil ou du Parlement européen en sont différentes illustrations au niveau des instances de l'UE. Mais elles existent aussi au niveau national selon leurs traditions propres, ainsi qu'au niveau international, au sein de l'O.C.D.E. par exemple, ou bien sûr à l'O.I.T., et de façon encore balbutiante à la Banque Mondiale, qui organise désormais des rencontres avec les syndicats. Il est vrai que celles-ci ressemblent plus à des exercices de communication qu'à de vrais dialogues.

Avec quels objectifs ? Il s'agit de défendre les intérêts politiques des groupes représentés, tout en renforçant les mécanismes démocratiques proprement dits. La mise en place d'échanges avec les comités économiques et sociaux des pays candidats, a facilité leur passages vers leur statut d'État membre. Par ailleurs le Comité Économique et Social maintient des liens de travail avec un grand nombre de pays du monde, y compris avec les États-Unis. Ainsi existent des dialogues spécifiques. Les employeurs, les salariés, les consommateurs, les responsables de l'environnement ont ainsi les uns et les autres leurs structures de dialogue.

Il faut remarquer, pour finir, que si les Européens trouvent normal de financer ce genre de dispositifs, c'est moins le cas de la part des États-Unis. Or, personne ne saurait douter que, pour exercer le contrepoids qui s'impose si l'on veut limiter l'approche purement « économiste » des solutions à apporter aux grands problèmes de monde, force est de maintenir et de développer le rôle du dialogue social au sein des institutions internationales.

*

* *

Si la problématique de la 8ème Biennale se situe dans le prolongement direct des Biennales précédentes, les transformations récentes du contexte européen et mondial obligent à poser les problèmes dans des termes renouvelés et à rediscuter la définition des enjeux aujourd'hui déterminants.

Mutations du contexte et déplacement des enjeux

1. Dans l'histoire de la construction européenne, l'année 2004 apparaîtra probablement comme une date charnière, à la fois à cause de la décision d'élargissement à vingt-cinq et à cause de l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement d'un projet de traité constitutionnel. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de mutations à effets instantanés, mais de la mise en route de processus dont les effets s'étageront dans le temps. La question est d'apprécier la nature des dynamiques qui peuvent être créées ou infléchies par ces deux événements.

Au cours des Biennales précédentes, l'accent avait été mis sur l'interdépendance entre les **objectifs d'élargissement et d'approfondissement**. Sous cet aspect, le constat d'un déséquilibre majeur s'impose.

- L'accélération de l'élargissement est spectaculaire. Alors qu'un calendrier plus étalé était initialement prévu, dix nouveaux membres ont été simultanément admis. Les procédures concernant la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie sont amorcées ; la Croatie s'y ajoutera peut-être ; le cas de l'Ukraine se profile à l'horizon.
- En revanche, l'approfondissement, contrairement à l'objectif précédemment affiché, n'a pas précédé l'élargissement. Il a, dans une mesure limitée, été déclenché par ce dernier. Le projet de traité constitutionnel offre certes des perspectives intéressantes en matière institutionnelle en dotant l'Union d'un embryon d'exécutif. Mais peu de politiques communes nouvelles y sont introduites, en particulier pour ce qui concerne la politique étrangère ou la politique macroéconomique. La procédure de révision ordinaire du traité est lourde (malgré l'introduction d'une procédure simplifiée), alors qu'est, une nouvelle fois, écartée la possibilité de constitution d'un « centre de gravité » ou d'un « noyau dur ».

Il faut réfléchir sur les conditions de pertinence aujourd'hui d'une problématique en termes de complémentarité et d'interdépendance entre élargissement et approfondissement. Le risque évident est que l'accélération de l'élargissement amplifie les obstacles à l'approfondissement. Rompre cette tendance exigerait une volonté politique et une imagination institutionnelle fortes de ceux des États qui resteraient attachés à l'approfondissement.

2. Immagée dans un **mouvement de mondialisation**, la construction européenne est nécessairement sensible aux changements qui interviennent dans ses rapports avec son environnement extérieur. Sous cet aspect, l'accent doit être mis sur deux points.

- D'une part, le décollage de nouveaux pays émergents de très grande dimension (principalement la Chine, mais aussi l'Inde, après le Brésil) pose en des termes nouveaux les problèmes de compétitivité et de délocalisations¹. Il oblige l'Europe à réexaminer, à l'échelle mondiale, sa stratégie à l'égard des pays en voie de développement. Il ne permet plus de se rassurer en comptant sur une division internationale du travail où l'Europe garderait, comme les États-Unis, un avantage comparatif durable dans les produits de haute technologie.
- D'autre part, les performances relatives, depuis la récession du début des années 1990, tendent à imposer les États-Unis comme modèle de référence pour l'Europe en matière de croissance, d'efficacité économique (productivité) et de création d'emplois². Fondée sur des écarts indiscutables, cette comparaison sert d'appui, sans démonstration convaincante, à la thèse selon laquelle ce serait la rigidité des institutions régulatrices européennes, particulièrement sur le marché du travail, qui serait la variable explicative d'une « eurosclérose ».

L'environnement international est présenté aux Européens tantôt comme source de menaces pour leur modèle social, tantôt comme source de complexes d'infériorité associés au handicap que ce dernier constituerait.

3. La réflexion sur le modèle social européen doit être reprise en tenant compte de la transformation des dynamiques internes et de l'environnement externe. Une des conclusions des ateliers est de rappeler la nécessité d'élargir la notion de « modèle social », trop souvent réduit à l'ensemble formé par les institutions de régulation de la relation d'emploi, les systèmes de protection sociale et les services publics (ou d'intérêt général). La qualité, la performance et la soutenabilité de ce modèle ne peuvent être analysées et appréciées qu'en référence à leur cohérence avec un modèle social au sens large du terme, c'est-à-dire un modèle d'organisation de la société dans ses différentes dimensions : politique, culturelle, économique et sociale (prise alors au sens étroit).

La spécificité des institutions nationales dans la sphère « sociale », leur caractère public ou privé, étatique ou contractuel, la diversité des modes de financement conduisent à s'interroger sur les principes qui doivent fonder le modèle social européen : plein emploi de qualité, égalité des droits d'accès aux services publics (ou d'intérêt général), couverture universelle par la protection sociale, mutualisation des risques grâce à la péréquation assurée par les prélèvements obligatoires...

C'est à ce niveau qu'apparaissent aujourd'hui, dans la construction européenne, les tensions majeures. La *cohésion*, condition nécessaire de la poursuite du mouvement, suppose une *cohérence*, constitutive du projet européen, entre les différents domaines de la régulation sociale, en particulier entre les politiques macroéconomiques et les objectifs sociaux (point 1). La condition de cohérence pose la question de la *gouvernance* dans un ensemble européen où les niveaux de décision sont multiples et faiblement coordonnés, tandis que des acteurs de nature hétérogène participent à la production des normes et à la définition des projets. La réflexion des ateliers a principalement porté, en ce domaine, sur les acteurs sociaux et sur les acteurs territoriaux (point 2). Grâce au cadre d'analyse ainsi tracé, il est possible de revenir sur le modèle social *stricto sensu* et, en particulier, sur les

¹ En combinaison avec l'impact interne lié à l'élargissement.

² Voir, par exemple, le rapport Sapir (*An Agenda for a Growing Europe*, juillet 2003) ou le premier rapport Kok (*Jobs, Jobs, Jobs : Creating more employment in Europe*, novembre 2003).

débats relatifs à l'existence et au contenu d'un *modèle social européen*. La réflexion des ateliers s'est limitée à deux champs précis, celui des politiques d'emploi et de formation et celui des systèmes de santé (point 3).

1. COHESION ET COHERENCE (OU LES TENSIONS ENTRE ELARGISSEMENT ET APPROFONDISSEMENT)

La cohésion de l'espace communautaire requiert des institutions et des politiques permettant de combattre les tendances à l'éclatement des liens sociaux qu'engendrerait un mouvement de globalisation seulement porté par une logique de marché (point 11). Les ressources et l'efficacité de ces politiques sont étroitement dépendantes du contexte macroéconomique ; la médiocrité des performances européennes est évidente, même si les explications font l'objet de controverses (point 12). Pour sortir de la quasi-stagnation actuelle, il faudrait que l'Europe soit capable de mobiliser les acteurs et de faire converger leurs comportements autour d'un projet cohérent (point 13). Notre diagnostic à court terme est pessimiste ; il rend urgent un débat sur d'autres scénarios

11. Les risques pesant sur la cohésion européenne

Quelle que soit l'imprécision du concept de cohésion, il semble clair qu'il inclut plusieurs conditions : un socle socialement acceptable de valeurs partagées, l'existence de liens sociaux exempts de dimensions discriminatoires, l'efficacité de dispositifs permettant de réduire les inégalités et les processus d'exclusion sociale...

Dans le cadre de l'Union européenne, des risques sérieux se manifestent aujourd'hui à plusieurs niveaux.

- Rien n'assure que les huit nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale pourront bénéficier du processus de rattrapage dont ont profité, inégalement, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal dans un contexte macroéconomique très différent³.
- Les caractéristiques actuelles de la mondialisation risquent d'engendrer une concurrence indéfinie entre les territoires selon des logiques d'attractivité, avec un effet probable d'amplification des inégalités.
- La domination exercée sur les marchés du travail par les logiques de flexibilité, d'adaptabilité ou d'employabilité a eu des effets profonds de segmentation de ces marchés du travail et des statuts d'emploi. Les formes d'inégalité s'étagent entre la précarisation plus ou moins durable des *working poor* et l'exclusion quasi-irréversible des « sans domicile fixe », en passant par divers états intermédiaires.
- Sous le terme, peu satisfaisant, de discriminations ethniques sont désignés des comportements qui en Europe occidentale frappent surtout des populations issues de l'immigration et en Europe orientale des minorités historiquement présentes de longue date. Ils risquent de s'étendre aux populations migrant de l'Est vers l'Ouest. L'impact politique de ces réactions (ou de ces phantasmes) ne peut être sous-estimé.

³ L'expérience de quatorze années de réunification allemande n'induit pas à l'optimisme sur ce point.

Sans verser dans un déterminisme économique sommaire, on peut, à la lumière des enseignements de l'histoire, constater qu'il est plus facile de gérer de tels problèmes dans un contexte de croissance rapide et de plein emploi que dans celui d'une croissance lente et incertaine avec un chômage persistant. La question de la cohésion au sein de l'Union européenne est donc étroitement liée à celle de sa capacité de croissance.

12. Le handicap d'une croissance lente et incertaine

Mis à part quatre années exceptionnelles, de 1997 à 2000, qui ont démontré l'existence d'un potentiel de croissance, l'Union européenne est restée globalement depuis le début des années 1990 dans un contexte de stagnation ou de croissance faible, incertaine et inégalitaire. Elle semble devoir y demeurer dans l'avenir immédiat.

Ce diagnostic contraste avec les promesses associées au développement des institutions européennes :

- l'Acte unique devait accélérer la croissance grâce à l'achèvement du grand marché ;
- les Fonds structurels et Fonds de cohésion devaient maintenir un haut degré de stabilité et de cohésion ;
- le traité de Maastricht devait, avec l'Euro, garantir une conjoncture plus stable et une plus grande autonomie de la politique économique par rapport aux États-Unis ;
- la stratégie de Lisbonne annonçait une économie de la connaissance la plus compétitive du monde, un plein emploi de qualité et la cohésion sociale.

Dans tous ces domaines, des avancées ont été réalisées, mais le résultat global est décevant. La faiblesse de la croissance a engendré dans les grands pays continentaux un chômage de masse persistant ; la flex-sécurité à la mode reste une rhétorique ; la stratégie de Lisbonne est en panne ; le deuxième rapport Kok est bien moins ambitieux que ne l'était le Livre blanc de Jacques Delors.

Les explications avancées sont contradictoires : faible mobilisation des ressources de travail⁴, erreurs de politique économique, absence de politique industrielle sous la domination de l'impératif de concurrence, inachèvement de l'intégration économique, absence de régulation salariale et sociale, enfin, thème récurrent, rigidité des institutions et des marchés. S'il faut probablement combiner le jeu de ces variables explicatives, il est nécessaire de rejeter clairement le recours au remède universel que constituerait la flexibilité. S'il était efficace, on devrait constater aujourd'hui l'impact des profondes modifications en ce sens adoptées depuis quinze ans : mise en œuvre du grand marché intérieur, politique exacerbée de la concurrence, privatisation de services publics et dérégulation des services de réseaux, réformes du marché du travail et de la protection sociale avec développement des « incitations au travail », etc.

Sur le plan social, il existe, certes, des acquis substantiels : conditions de travail, politique de cohésion, Charte des droits fondamentaux, rôle des « partenaires sociaux » dans l'élaboration du droit du travail communautaire... Mais le potentiel de dialogue social reste exploité de manière homéopathique, tandis que le dialogue macroéconomique et le sommet social de printemps relèvent du registre formel ou incantatoire. Les Pactes sociaux nationaux, qui s'étaient multipliés dans la phase préparatoire de l'Euro pour satisfaire les critères du traité de Maastricht, ont aujourd'hui presque disparu. Surtout, ils n'ont pas été

⁴ Bas niveau des taux d'emploi, niveau élevé du chômage et du sous-emploi.

élargis vers un pacte européen qui aurait défini un partage des revenus tourné vers une croissance plus forte. L'Agenda social, adopté en 2000 prévoyait notamment une politique de transparence dans l'évolution des salaires en vue d'intégrer les gains de productivité et de soutenir ainsi une croissance non-inflationniste. Il est, dans ce domaine, resté lettre morte.

La question reste posée de savoir comment, dans un système d'institutions et d'acteurs particulièrement complexe, assurer les compromis et la coordination indispensables pour obtenir une croissance économique assurant le retour vers un plein emploi de qualité et combinée à des gains de productivité élevés, permettant l'amélioration des conditions de vie et la préservation de la cohésion sociale.

13. Quelles politiques pour l'Europe ?

Les politiques de l'Union européenne souffrent d'un double problème de cohérence.

En premier lieu, la politique économique reste morcelée, donc inefficace, en l'absence d'une volonté de coopération des États sur un projet de croissance partagé. La Banque centrale européenne, consacrée par les traités à un objectif prioritaire de lutte contre l'inflation, n'a pas trouvé en face d'elle des acteurs désireux ou capables de donner consistance au « dialogue macroéconomique ». Le Conseil Ecofin n'a pas assuré sa responsabilité en matière de politique de change. Le Pacte de stabilité et de croissance a démontré son caractère partiel et rigide, inapproprié pour une politique conjoncturelle active ; il a été remis en cause dès qu'il a heurté les intérêts de grands États. Le blocage de l'enveloppe du budget communautaire met en cause les objectifs de solidarité et de cohésion.

En second lieu, le mouvement, dans son principe positif, de mise en cohérence de la politique économique, de la politique de l'emploi et de la politique sociale s'est traduit par un renforcement de la hiérarchisation entre ces trois sphères. L'unification des calendriers fait que la stratégie pour l'emploi est désormais strictement soumise aux GOPE⁵. Les « MOC⁶ sociales », purement volontaires, sont soumises à la triple pression des objectifs de compétitivité, d'équilibre budgétaire et d'accroissement des taux d'emploi.

Dans ces domaines, le projet de traité constitutionnel n'apporte guère d'avancées. Le risque est, surtout avec les élargissements, que l'Union se réduise tendanciellement à une institution internationale régionale, plus efficace que d'autres, mais seulement chargée de garantir le libre fonctionnement des marchés et le respect des « grands équilibres ».

Il est indispensable, en premier lieu, que le réexamen en cours de la Stratégie de Lisbonne ne favorise pas une inflexion en ce sens. La réflexion doit porter sur le rétablissement des conditions de réalisation des objectifs qu'elle exprimait et qui doivent être réaffirmés. Le réexamen ne peut se limiter, comme les orientations actuelles de la Commission le font craindre, à une adaptation « libérale » de la Stratégie à un contexte de croissance ralentie.

Il est urgent, en second lieu, que reprenne la réflexion sur l'approfondissement et que des initiatives soient prises par les États qui y sont attachés. Compte-tenu du mouvement d'élargissement, cet impératif implique des propositions qui, au-delà des coopérations

⁵ Grandes orientations de politique économique

⁶ Méthode ouverte de coordination

renforcées, ouvrent la voie à la constitution d'un « noyau dur » ou « centre de gravité », moteur du projet européen⁷.

En résumé, la question posée est celle d'une conception de la cohésion européenne qui permette de faire face aux problèmes qui bloquent aujourd'hui son développement.

2. LA GOUVERNANCE EUROPEENNE: ACTEURS ET NIVEAUX

La question de la gouvernance vient d'être évoquée à propos des rapports entre instances européennes et États membres. Elle ne doit pas être posée à ce seul niveau. La construction européenne, si elle ne doit pas se réduire à la simple création d'une institution internationale d'un nouveau type, mais viser à la définition d'un projet d'organisation sociale (modèle social au sens large), suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux aux différents niveaux de mise en œuvre du projet.

Les travaux de la Biennale ont permis de mettre l'accent sur deux aspects de cette question qui ont été jugés stratégiques.

21. Les acteurs sociaux

L'expérience de près d'un demi-siècle de construction européenne a détruit l'illusion d'une convergence des systèmes nationaux de relations professionnelles, mais elle a permis la création d'un espace où, selon des modalités durablement différentes et évolutives, était reconnue la légitimité des acteurs sociaux comme co-producteurs de normes et de régulations dans la sphère sociale. Tant dans le domaine de la relation d'emploi que dans celui de la protection sociale, plus ou moins étroitement articulés selon les pays, un socle de droits s'est progressivement élargi sous le double effet de processus de concertation tripartite et de négociations collectives à différents niveaux.

Cette dynamique est doublement remise en question.

- La mondialisation accélère l'éloignement des centres de décision des groupes industriels ou financiers et favorise des stratégies de mise en concurrence des salariats nationaux au nom de la compétitivité. Elle met en cause la cohérence de certains modèles nationaux qui pouvaient servir de références, en particulier le modèle allemand, pour les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale.
- L'élargissement introduit des espaces où les acteurs sociaux sont faiblement développés et les procédures de concertation ou de négociation encore parcellaires. Des représentants d'organisations syndicales et patronales de nouveaux pays membres ont dit leur souhait de pouvoir s'appuyer sur l'expérience du dialogue social en Europe occidentale, en particulier au niveau sectoriel. Ils ont aussi regretté que l'Union n'exerce pas une pression suffisante pour favoriser sa diffusion. Il n'est pas douteux que le maintien durable d'un faible niveau de l'organisation ou du contenu du dialogue social dans ces pays mettrait en question la nature des régulations sociales européennes.

⁷ Au cours de la première table-ronde de la Biennale, Jean-Cyril Spinetta proposait de « faire émerger une Europe à configurations multiples avec des noyaux durs de souveraineté partagée dans le domaine économique ».

Plusieurs enjeux émergent de manière interdépendante.

- Quels acteurs et quelles institutions du dialogue social ? On observe un affaiblissement du pouvoir d'intervention des organisations syndicales à l'échelle communautaire, tandis que l'acteur patronal maintient une attitude ambiguë (ou différenciée selon les organisations) quant au développement de régulations sociales à ce niveau. Au-delà de quelques résultats positifs, mais partiels, de fortes avancées sont nécessaires sur la négociation collective européenne, interprofessionnelle et sectorielle. L'expérience des Comités d'entreprise européens a engendré, entre syndicalistes, un fructueux processus d'« apprentissage interculturel », mais il reste beaucoup à faire pour généraliser et consolider cet outil du dialogue social. Enfin, il faut donner aux instances de dialogue tripartite une fonction qui ne se réduise pas à la juxtaposition de discours hétérogènes. Par ailleurs, l'importance accrue prise par certains thèmes (environnement et cadre de vie, sécurité technique et alimentaire, droit aux services publics) favorise l'intervention de nouveaux acteurs, représentant diverses composantes de la société civile, dans des domaines qui concernent aussi la négociation collective. Il faut préciser la nature des rapports qui peuvent s'établir dans un système d'acteurs devenu plus complexe.
- Quel intérêt à négocier ? L'intérêt est vital pour les syndicats qui voient dans la négociation européenne un outil nécessaire pour lutter contre la mise en concurrence systématique des salariats nationaux au nom de la compétitivité, avec à l'arrière plan une logique de dumping social. L'intérêt est, pour la même raison, moins évident pour le patronat. La négociation collective ne s'est développée dans les différents pays que lorsque l'état des rapports de forces y a conduit le patronat à estimer qu'il avait intérêt ou qu'il était contraint à en accepter le principe et les coûts pour assurer un certain degré de « paix sociale ». Cette condition n'est encore que rarement réalisée à l'échelle européenne.
- Quelles normes (publiques ou négociées) ? Selon différentes formes, la *soft law* se développe dans la sphère sociale, mettant en question le rôle des normes impératives. Ces normes peuvent, par ailleurs, être indirectement mais radicalement mises en cause, comme c'est le cas avec le projet de directive, dite Bolkestein, sur les services. L'adaptation du contenu des normes impératives, ainsi que l'introduction de modes de régulation plus souples, peuvent être, selon les cas, justifiées ; elles ne doivent pas servir de légitimation à un mouvement systématique de dégradation des normes sociales.

Si la multiplication des acteurs, des niveaux et des modalités de la régulation sociale constitue une réponse nécessaire aux transformations qui s'opèrent au sein de l'Union européenne et dans son environnement mondial, elle crée la menace d'un éclatement et d'une dégradation des normes, donc d'une multiplication des sources d'inégalité et d'exclusion. Elle pose ainsi la question de l'élargissement du dialogue social et de la négociation collective aux catégories les plus menacées par la précarisation de l'emploi ou l'exclusion du marché du travail.

22. Les acteurs territoriaux

Sous le double impact de la mondialisation et de l'élargissement, les territoires de l'Union européenne voient s'amplifier un processus de mise en compétition. Ils risquent d'être pris dans une logique où, pour renforcer leur attractivité relative, ils devront indéfiniment

accroître les avantages accordés aux investisseurs potentiels, au prix en particulier d'une dégradation de leur modèle social. Le choc est plus rude dans la partie orientale de l'Union, avec un risque de régression et de marginalisation des régions les moins bien dotées, mais il n'épargne pas la partie occidentale où s'accroissent les menaces de délocalisation.

L'enjeu est donc l'émergence d'une capacité des acteurs territoriaux à mobiliser leurs ressources au service d'un projet qu'ils définiraient conjointement. Les projets territoriaux de développement doivent combiner deux dimensions.

Créer une « économie d'entraînement » en intégrant politique industrielle et politique des territoires

La définition du contenu d'une « économie d'entraînement », facteur dynamique du développement global du territoire, traduirait un choix de positionnement dans la division spatiale du travail (choix de marchés, nouvelles technologies, infrastructures, formation, recherche et développement...). Les conditions de cohérence impliquent que ces choix se situent dans le cadre d'une politique industrielle (incluant les activités de service aux industries) définie à l'échelle de l'Europe. Les territoires seraient l'un des points d'application de cette politique.

Si l'approche par de grands programmes sectoriels concerne surtout les métropoles urbaines, la volonté de stimuler un renouvellement du développement industriel passe aussi par le soutien, à travers les différents niveaux de territoires, à des projets plus modestes, mais tout aussi positionnés sur les nouveaux marchés et/ou les nouvelles technologies. En particulier, à chacun des niveaux des territoires, en fonction des potentiels et des moyens propres à chacun d'eux, la filière réunissant recherche et développement, transferts de technologie, production des connaissances et savoir-faire innovants doit être systématiquement privilégiée

Le développement endogène, ainsi compris, des différents niveaux des territoires constitue l'un des volets importants d'une politique industrielle permettant à l'Europe de relever les défis actuels.

Prendre en compte un fait nouveau : l'économie résidentielle ou « présentielle »

L'attention a été attirée sur ce fait nouveau : l'importance prise, dans de nombreuses zones, par les revenus autres que salariaux ou d'activité, c'est-à-dire les revenus de retraite, les prestations de toute nature (chômage, assistance, logement...), les revenus importés (tourisme, résidences secondaires...). Ils créent une économie résidentielle ou « présentielle » qui a une répercussion concentrée sur le secteur des emplois de proximité et stimule la croissance de celui-ci (déjà forte avec l'évolution des modes de vie : travail des femmes, importance des questions de santé...).

Les politiques de territoire, en particulier dans les zones urbaines élargies, ne pourront ignorer ce fait et devront apporter une grande attention aux conditions dans lesquelles se développe ce secteur grandissant, principal recruteur dans les années à venir. Elles devront, notamment, mettre l'accent sur la qualité des services et des emplois correspondants.

Donner aux « fonds structurels » européens un objectif de développement et non d'assistance

Face aux risques d'amplification des inégalités spatiales au sein de l'Europe élargie, mentionnés plus haut, la réponse ne peut se limiter à des politiques de redistribution qui ne viseraient qu'à atténuer le coût des restructurations et à limiter les inégalités par l'octroi de transferts financiers. L'utilisation des fonds structurels ou de cohésion doit être faite dans une optique de développement, c'est-à-dire pour soutenir, dans les zones concernées, des projets de développement identifiés, crédibles et validés. Ces fonds, denrée rare, doivent servir de levier pour créer des dynamiques et non donner lieu, politique facile, à des distributions-saupoudrages, à fonds perdus, sur des critères généraux de niveau de vie ou de richesse.

Compte-tenu des nouvelles conditions de compétition économique mondiale la politique des territoires de l'Union européenne ne peut se limiter à n'être qu'une action de rééquilibrage des zones les plus pauvres. Elle doit chercher à être la plus efficiente possible, c'est-à-dire directement centrée sur des projets d'abord portés par ces zones, puis les régions et les pays dans lesquels elles s'insèrent.

« Il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projets et sans acteurs porteurs ».

Agir aux deux niveaux de gouvernance des territoires qui émergent : celui de la Région et celui des zones urbaines élargies

Sous l'empire de la nécessité et des réalités, ces deux niveaux s'imposent en Europe comme les endroits privilégiés de la gouvernance du développement des territoires.

- Le niveau de la Région apparaît comme celui où peuvent être élaborées des **stratégies de développement concrètes** pour tout un territoire. Territoire suffisamment grand pour être en mesure d'agir sur les divers types d'espaces pouvant exister et d'articuler leur développement: métropoles, pôles secondaires, zones urbaines autres, zones interstices, zones touristiques. Mais aussi territoire suffisamment proche des réalités pour détecter et accompagner les porteurs de projets de la société civile ou des entreprises, pour appuyer ou construire des synergies entre acteurs ou encore pour organiser les leviers du développement : la présence de la filière recherche-innovation, l'émergence de pôles de compétences ou de compétitivité, l'armature de formation supérieure et technique.
- Le niveau des zones urbaines élargies, à l'image des « communautés d'agglomération » en France, émerge de son côté, comme celui où peuvent se prendre les **décisions opérationnelles** sur les espaces où se concentre la majeure partie de la population : les transports, l'organisation des implantations d'activités et des logements, les initiatives culturelles, la construction de l'attractivité économique. C'est le niveau de la définition et de la mise en œuvre des « programmes d'actions ou d'opérations ».

La responsabilité première et essentielle de la gouvernance, à chacun de ces deux niveaux, est la mobilisation large des acteurs et des énergies au sein de la société civile, mais aussi la volonté d'y inclure les acteurs institutionnels généralement à l'écart, quand il s'agit de l'avenir des territoires : les organisations syndicales et les associations. Le développement d'une zone ou d'un territoire résulte avant tout de ses forces internes de dynamisme.

3. QUESTIONS SUR LE MODELE SOCIAL EUROPEEN

C'est seulement dans le cadre plus large qui vient d'être esquissé que peuvent être situés certains des problèmes qu'affronte aujourd'hui le modèle social européen, au sens usuel et étroit du terme. Les réflexions de la Biennale ont porté sur deux domaines où les enjeux apparaissent particulièrement décisifs.

31. La politique de l'emploi et de la formation

Un bilan controversé

La Stratégie européenne pour l'emploi, compte-tenu de la nouvelle impulsion que lui a donnée la Stratégie de Lisbonne, a donné lieu à des évaluations contradictoires.

Le débat porte d'abord sur la réalité de son impact. A-t-elle favorisé un rapprochement des politiques nationales et contribué à une amélioration des performances en matière d'emploi ? A-t-elle seulement permis la création et la diffusion d'un discours commun que chaque État utilise de manière opportuniste pour légitimer ses propres orientations ? Ne constitue-t-elle qu'une façade masquant une évolution où l'unification des marchés des biens et des capitaux s'accommode, voire tire parti, de l'hétérogénéité des marchés du travail ? Ou bien a-t-elle créé un processus de « coordination cognitive » qui a permis de partager les concepts, les objectifs et les pratiques et fait ainsi évoluer les systèmes nationaux ? Il n'existe pas de réponse simple et le problème est plutôt de mesurer le poids relatif de ces différentes logiques.

Un second débat concerne le contenu de cette stratégie (ou des plans d'action nationaux qui sont censés la mettre en œuvre). Ne reste-t-elle pas principalement une politique d'adaptation quantitative et qualitative des ressources de main-d'œuvre à des évolutions économiques sur lesquelles elle n'a pas prise ? Dans cette hypothèse, l'objectif d'accroissement des taux d'emploi ne sert-il pas surtout à justifier les politiques de « réforme structurelle » des marchés du travail ?

L'élargissement implique un réexamen de la stratégie pour tenir compte d'une part, de la spécificité des marchés du travail des nouveaux États membres et du faible outillage actuel des politiques de l'emploi dans ces pays, d'autre part, de l'impact que peuvent exercer sur les normes d'emploi à l'Ouest les délocalisations effectives ou les menaces de délocalisation. Comment concevoir des politiques d'emploi solidaires à l'échelle des 25 ?

Quelques objectifs prioritaires

L'accent a été mis sur quatre thèmes.

Une politique pour l'emploi

L'Europe manque cruellement d'une politique pour l'emploi, dont la condition nécessaire mais non suffisante est une politique commune de croissance. C'est le principal point faible de la Stratégie européenne pour l'emploi, malgré ses effets positifs en matière de rapprochement des représentations, des priorités, des méthodes et des acteurs. L'écart entre les objectifs de croissance et d'emploi affichés à Lisbonne et les résultats observés depuis appelle une révision des Grandes orientations de politique économique (GOPE) dans le sens d'un soutien concerté à l'investissement, à la recherche et à la compétitivité. A défaut d'être d'emblée une coordination à 25, cette nouvelle politique de croissance pourrait être

l'un des terrains privilégiés de coopération renforcée entre les pays membres qui le souhaiteraient.

Acteurs sociaux

Les acteurs sociaux ne se sont pas encore véritablement constitués au niveau communautaire sinon, au départ, comme lobbies. Une culture commune de la représentation des intérêts et de la négociation collective reste à construire à cette échelle (voir point 21).

L'adoption de systèmes de repères communs a eu des effets sensibles dans le domaine de l'emploi et de la formation, mais aussi dans d'autres, comme l'enseignement supérieur (exemple du 3-5-8 pour les niveaux de diplôme). C'est peut-être la bonne méthode pour enclencher des dynamiques de convergence, surtout en l'absence d'acteurs sociaux suffisamment solides.

Priorités

Deux champs de construction semblent prioritaires pour l'Europe sociale : la politique des revenus (normes de progression des salaires en fonction de la productivité) et la sécurité sociale professionnelle (garanties juridiques et appui collectif aux parcours professionnels). Dans ce dernier domaine, les dispositifs visant à assurer une meilleure continuité des parcours individuels doivent reposer sur l'engagement partagé des entreprises, des collectivités publiques et des salariés, plutôt que sur la seule contribution de ces derniers à leur employabilité.

Qualité du travail et de l'emploi ou dumping social?

La qualité du travail et de l'emploi a été, au niveau européen, à l'origine de travaux méthodologiques et comparatifs d'un grand intérêt. Il reste à la traduire dans la réalité, alors que des informations concordantes mettent en évidence des phénomènes de dégradation. Cet objectif paraît difficile à atteindre par la seule méthode ouverte de coordination ou le simple recours à la *soft law*. C'est, par excellence, le cas où s'impose le recours à des normes communes, publiques ou négociées, qui soient plus exigeantes en matière de formes d'emploi, de rémunération ou de santé et sécurité au travail, avec éventuellement un calendrier différencié selon les situations nationales.

Le dispositif actuel ne garantit pas contre les risques de dumping social liés à l'élargissement, même si les nouveaux membres semblent surtout préoccupés de flexibiliser leur réglementation nationale de l'emploi, héritée du passé, plutôt que de jouer la carte des bas salaires.

En résumé, la question est de donner concrètement, dans les politiques européennes et nationales, une place autre que symbolique ou secondaire à certains objectifs retenus à Lisbonne : plein emploi, qualité du travail et de l'emploi, formation tout au long de la vie...

32. La politique de la santé

Diagnostics

Les systèmes de santé européens présentent une grande diversité. Toutefois, derrière les particularités nationales, ils peuvent se regrouper en deux grands ensembles: les systèmes nationaux de santé, centralisés (Royaume-Uni) ou décentralisés (Suède) et les systèmes d'assurance à base professionnelle (France, Belgique, Allemagne, Autriche...). Ils ont en

commun d'assurer une couverture universelle, sous des formes diverses, et de relever d'un financement socialisé. Les aspects privés du système résident, comme en France, principalement dans l'offre de soins et dans celle des produits de santé. Cette offre privée est une source d'inégalités considérables en même temps que la concurrence entre praticiens pousse à une surproduction de soins.

Diverses évolutions mettent de plus en plus fortement en cause les équilibres actuels. La nature des progrès techniques pilotés par l'offre, la modification des comportements (besoin de sécurité), les évolutions démographiques, la puissance des professions convergent pour accroître les coûts. Face à cette tendance, de multiples facteurs objectifs et idéologiques pèsent sur l'orientation des nécessaires réformes. En prenant appui sur les inégalités constatées, l'universalité est souvent mise en cause au profit de politiques ciblées sur les catégories défavorisées. Par ailleurs, l'impact de la mondialisation est multiforme. Il apparaît en particulier dans les pressions exercées par certaines organisations internationales dominantes en faveur de la privatisation des systèmes de soins ou dans la puissance des grands groupes multinationaux de l'industrie pharmaceutique.

Au travers de cette offre privée de soins, et bien que les politiques de santé soient de compétence nationale, l'Union européenne n'est pas absente des questions de santé. Le médicament, la mutualité, la liberté d'installation ou encore les services de soins (voir le projet de directive dite Bolkestein) relèvent des règles du marché intérieur. Cette intrusion de l'Europe via ce qui est marchand dans la santé, se double d'une contrainte financière globale exercée par le Pacte de stabilité et de croissance.

Le fait que l'Europe ne puisse intervenir dans le champ de la santé que via le marché et la contrainte financière constitue pour les libéraux une aubaine. Ceux-ci n'ont nullement à s'embarrasser des problèmes que posent la définition et la mise en oeuvre d'une politique de santé. Il est beaucoup plus simple de « vendre des produits de santé que de gérer la complexité des facteurs de santé ». En excluant la santé des compétences communautaires, les dispositions des traités, loin de préserver ce champ social des penchants libéraux de la Commission, encouragent au contraire celle-ci à se concentrer sur ce qu'elle peut faire dans le cadre de son champ de compétence : l'introduction d'une plus grande concurrence dans le champ des produits et des services de santé.

Une telle politique n'est pas neutre. Elle constitue même un vrai risque de dérégulation de l'ensemble des systèmes de santé, notamment dans les pays qui ont solvabilisé une offre privée par un financement public. De tous les systèmes, le nôtre apparaît à cet égard comme le plus vulnérable. Pourtant, si la concurrence est à la mode, elle est largement illusoire. Dans un système largement solvabilisé par des financements publics ou mutualisés, le marché ne peut pas jouer son rôle de régulation par les prix. La contrainte financière se trouve par-là même impuissante à résoudre les problèmes d'efficacité et d'organisation qui sont aujourd'hui ceux auxquels nous sommes confrontés. C'est donc en dehors du marché que les solutions devront être trouvées. Le fait que les systèmes les moins solidaires soient ceux qui reposent sur une offre de soins privée plus ou moins importante confirme ce constat.

Enjeux et préconisations

En premier lieu, il faut « faire plus pour la santé et moins pour les soins », penser « plus santé qu'assurance maladie ». Enseigner la santé constitue la première exigence. Mais celle-ci est encore mal perçue. Nos sociétés ont en réalité expulsé la santé au profit des seuls soins et réduit l'action publique sur la santé à une politique d'organisation et de

financement des soins. Or, de même que la politique hygiéniste, à la fin du XIX^e siècle, a plus fait pour l'amélioration de l'état de santé de la population que les progrès, alors lents, de la médecine, une politique de santé aujourd'hui devrait définir une action publique beaucoup plus volontariste dans le domaine alimentaire, dans celui de l'environnement, dans la santé au travail, dans la lutte contre les conduites addictives à risque... Un Ministre de la santé digne de ce nom ne devrait pas être le Ministre des professions médicales mais celui de la santé des populations.

En second lieu, il faut reprendre la question de la solidarité. Si le principe de solidarité doit être réaffirmé comme expression d'un choix politique contre la logique d'assistance, il reste à discuter les problèmes que rencontre sa mise en œuvre dans le contexte actuel. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'égalité d'accès aux soins, grâce notamment à un financement public de l'assurance maladie, mais de réduire les inégalités face à la santé. Ce ne sont pas les mêmes leviers qu'il convient d'actionner ni les mêmes acteurs sociaux qui sont légitimes pour agir sur le système de soins et promouvoir la santé. Quant au marché, il est à cet égard doublement impuissant. Comme le montre l'exemple américain et en partie français, les systèmes les plus dépensiers sont les moins solidaires. De plus, le marché n'a pas pour objectif la vie humaine mais la marchandisation de tout ce qui y concourt. Il est intéressé à produire, voire à surproduire, des produits et des services de soins, non à prévenir le besoin de soins par une meilleure santé. Il y a plus antinomie que complémentarité.

En troisième lieu, il faut souligner les conséquences des objectifs sécuritaires et des champs corporatistes. Les normes imposées dans le domaine de l'anesthésie ont ainsi été à l'origine de la restructuration et de la fermeture de nombreuses maternités et cliniques alors même que seule une partie des actes pratiqués dans ces établissements nécessitaient le recours à un médecin anesthésiste. De plus, à la différence d'un pays comme la Suède, la France réserve à des médecins anesthésistes des actes qui pourraient parfaitement être pratiqués par des infirmiers spécialisés. On aboutit alors à une situation paradoxale: en défendant un périmètre étendu, les anesthésistes ont créé une pénurie artificielle de praticiens et l'accroissement de leur nombre ne peut se traduire que par une pression accrue pour leur réserver un champ d'intervention encore plus large.

Quelle alternative peut-elle être opposée au marché et au corporatisme? La réponse ne peut-être que dans le débat public. Seul il permettrait de prendre en compte les finalités de la santé, de ne pas confondre l'offre et l'organisation des soins avec la promotion de la santé, de faire émerger la dimension collective et pas seulement individuelle de la santé. D'où la question: comment construire un débat public qui permette de prendre des décisions plus pertinentes que celles laissées au marché? L'urgence n'est pas dans la recherche de solutions à la croissance des dépenses d'assurance maladie, mais dans la définition d'une méthode qui permette une approche et une prise en charge collective des questions de santé. Tel doit être l'enjeu.

Quelques observations finales

On sait l'importance qu'a occupée la dialectique élargissement-appfondissement dans les travaux des Biennales successives. Avec l'Europe à 25, l'année 2004 a été marquée par un bond en avant dans l'élargissement et le mouvement est appelé à se poursuivre. En revanche, dans le domaine de l'approfondissement, les progrès sont minimes. La question est de savoir quelles seront, à terme, les conséquences de cette conjoncture: un déséquilibre cumulatif entre les deux composantes faisant reculer la perspective d'un ensemble multinational intégré ou un nécessaire rééquilibrage pour faire face à des

tensions insupportables ? Les avis sont partagés, mais tous sont d'accord sur le caractère essentiel de cet enjeu.

- L'élargissement introduit, au sein de l'Union, des disparités entre États jusqu'alors inconnues, même si de telles disparités existaient au sein de certains États. Or l'Europe traite mal cette question. En ce domaine, le problème n'est pas le risque de délocalisation, mais celui du déficit d'attraction. Il ne se comble pas en dérégulant la fiscalité et le droit social, mais en créant les nécessaires infrastructures humaines et matérielles.
- Consacrée à une réflexion sur des tendances de long terme, la 8^e Biennale ne pouvait ignorer l'actualité du référendum. Si celui-ci ne sollicite qu'une réponse binaire, il appelle une analyse qui ne se ramène pas aux caricatures qu'engendre trop souvent le débat politique. Les travaux des ateliers montrent que les avancées positives du traité touchent principalement aux aspects institutionnels (certains progrès vers l'efficacité des instances européennes, rôle accru du Parlement) et à l'insertion de la Charte des droits fondamentaux. Les aspects négatifs, outre le faible poids de l'approfondissement, concernent, aux yeux de la majorité des participants, la consécration d'une politique économique libérale, au regard de laquelle la sphère dite « sociale » n'occupe qu'une place secondaire et subordonnée. Tout dépend ensuite des pondérations que chacun accorde aux différents éléments du bilan.
- Pas plus que les précédents traités, le projet de traité n'est « gravé dans le marbre ». La dynamique de moyen-long terme sera, à coup sûr, infléchi par son adoption ou son rejet, mais, dans les deux hypothèses, l'histoire n'est pas écrite d'avance, comme le démontrent les cinquante années d'expérience de la construction européenne. L'enjeu central réside, au niveau européen, dans le processus de construction des acteurs et des institutions, dans les objectifs et les stratégies qu'ils adoptent, dans les rapports de forces, les conflits et les alliances qui s'établissent entre eux. Les travaux des ateliers ont contribué à dessiner des perspectives qui, quel que soit le contexte futur, demeureront d'actualité.

*

* *

TABLE-RONDE CONCLUSIVE: L'Europe quelle stratégie des acteurs?

Samo HRIBAR MILIE, secrétaire général de l'Association des Employeurs de Slovénie a conscience que, nouvelle venue au sein de l'Union européenne, la Slovénie n'est pas encore bien connue sur la scène européenne.

La population slovène s'est pourtant montrée favorable à l'adhésion. L'an dernier, le référendum a fait apparaître une majorité supérieure à 80 % en faveur de l'Europe. Pour la Slovénie, l'Union européenne est synonyme de développement et de croissance à tous les étages, à commencer par les PME, contraintes du même coup à s'ajuster aux normes européennes, transition vers la mondialisation. Pour ce qui est de son Code du travail, la Slovénie se découvre située entre des pays européens socialement plus « attentifs », et d'autres encore en retard. Elle s'est penchée avant tout sur les normes juridiques susceptibles de favoriser tel type de contrat de travail, sur les problèmes liés à la durée du travail et sur les modalités des formes de licenciement.

Du point de vue slovène, il est intéressant de distinguer quatre types de pays, relativement à leur marché du travail propre :

- les pays à réglementation du travail très flexible : la République tchèque, le Danemark, l'Italie, l'Italie, la Norvège, etc. ;
- les pays à réglementation assez flexible en matière d'emploi et assez rigide en matière de durée du travail : l'Italie, la Finlande, la Hongrie, la Pologne, la Slovénie et le Suède ;
- les pays à réglementation du travail rigide mais à réglementation sur la durée du travail plus souple : la Italie et l'Italie en font notamment partie ;
- les pays à réglementation rigide : l'Allemagne, la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Il n'y a donc aucune homogénéité en matière de réglementation du travail dans l'ensemble de l'UE. Le modèle social européen qu'il faut souhaiter doit d'ailleurs tenir compte des différences de traditions et de pratiques non seulement au niveau national, mais encore au niveau régional et au niveau sectoriel. La Slovénie, quant à elle, a quelques exemples de bonne pratique à proposer au reste de l'Europe, par exemple, la décentralisation et la négociation des conventions collectives.

D'une manière générale, le dialogue social doit être la marque même du développement de l'Union européenne. Il doit pouvoir se concilier avec le souci de compétitivité à l'égard des autres grandes zones commerciales du monde. Comment trouver la stratégie appropriée ? Sans doute, en tirant parti des expériences de développement propre à chaque État membre, en s'inspirant notamment de l'exemple de certains des nouveaux États membres. Le dialogue social sera, de toutes façons, un processus très lent à mettre en place.

Un constat est, à cet égard, des plus éclairants : les entreprises émanant de pays aux traditions sociales les mieux établies, les bafouent le plus souvent dès qu'elles s'installent à l'intérieur des nouveaux États membres. Les entreprises étrangères n'hésitent pas à exercer toutes les pressions possibles pour introduire, en matière de dialogue social que le pays hôte essaye de mettre en place les modifications qui leur conviennent.

Samo HRIBAR MILIE insiste, pour conclure, sur la corrélation entre la rigidité des normes sociales, la faiblesse du chômage et ... la faiblesse en matière de croissance économique. Ce n'est pas là une remarque destinée à faire croire que la rigidité en matière du marché du travail est le seul obstacle à la croissance. C'en est un parmi d'autres et, à ce titre, il constitue un des défis à relever, dès lors qu'il s'agit de donner sa réalité propre au modèle social européen.

Eva BELABED tient à préciser qu'elle s'exprime en tant que représentante syndicale au sein du Comité Économique et Social Européen. Se référant aux propos tenus le matin par Jacques FREYSSINET, elle insiste sur la nécessité de cerner les stratégies et les visions propres aux différents groupes qui constituent les différentes sociétés nationales parties prenantes à la construction de l'Union. Pour préserver le modèle économique et social qui la caractérise, Eva BELABED estime nécessaire de s'appuyer sur tout ce qui favorise l'éclosion de ses éléments de base *dans les autres parties du monde*. A ce titre, il ne faut pas oublier que 80 % de la population mondiale n'ont toujours pas accès à une protection sociale élémentaire. Ce n'est donc pas le moment de détricoter le modèle social en Europe. A ce propos, il faut noter que l'élargissement de l'Union a ouvert la voie à deux processus distincts : d'une part, le processus d'adhésion piloté par la Commission européenne soucieuse de rester dans les clous de l'acquis communautaire, s'en est tenu à un mandat limité qui lui interdisait d'imposer aux candidats des réformes en matière de protection sociale, alors que lors de la phase ultérieure de transformation, le champ libre a été laissé aux institutions internationales, comme la Banque Mondiale, qui ont pu faire accepter leurs conceptions et leurs pratiques libérales dans la mise en place des nouvelles normes sociales.

De toute manière, l'élargissement a ouvert la voie à un accroissement des écarts entre les PIB, les niveaux de vie et les conditions de travail, à l'intérieur des 25 États membres. Simultanément, les formes de consensus ont cédé la place à de la confrontation et au dissensus, les services publics aux initiatives privées et à la réduction de la participation des salariés aux prises de décision ayant un impact collectif, c'est-à-dire politique. De plus, le niveau même de ces décisions transféré du national au mondial et de la sphère proprement politique à la sphère des États-majors d'entreprise multinationale. Face à cette évolution, les institutions internationales de régulation (l'ONU, l'UNESCO, l'O.I.T.) s'en trouvent quelque peu déconsidérées. De manière générale, on peut dire que l'État Providence est remplacé par la lutte contre la pauvreté. L'inégalité entre les revenus s'accroît, de même que l'accès aux formations de qualification élevée est de moins en moins démocratique. S'il est vrai que la gestion des pays gagne en efficacité, les citoyens eux-mêmes n'en ressentent pas toujours les bénéfices (« le Japon va mieux, les Japonais moins bien » titrait récemment un grand quotidien du soir). Or l'opinion européenne, lorsqu'elle est sondée, se prononce nettement en faveur des priorités données à la lutte contre le chômage, la pauvreté, le terrorisme et en faveur de la paix et la stabilité. Des options assez voisines peuvent d'ailleurs être constatées également au sein de l'opinion publique américaine.

Face à cette évolution, quelles doivent être les parades ? Il conviendrait avant tout de faire le décompte des forces collectives en présence, et en fonction de leur nature proposer des stratégies d'action qui tiennent compte du contexte réel, c'est-à-dire de la nature de l'adversaire et des armes dont il dispose. Un exemple : dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne, des officines et groupes de pression intellectuelles se sont voués à répandre un credo libéral sans aucun rapport avec le modèle économique social européen; et leur discours est devenu rapidement prédominant.

De manière générale, la gauche et les syndicats européens ont besoin de poser les linéaments d'une vision globale et cohérente de la société qu'ils entendent mettre en place, en fonction de laquelle ils pourront définir leur stratégie. Face aux campagnes de la Banque Mondiale répétant à l'envi en Allemagne et en Autriche que le système des retraites par répartition n'est plus viable, il faut trouver des alliés qui résistent à cette pression, comme les PME, les entreprises de l'économie réelle, qui sachent s'opposer aux effets de la mondialisation financière. Ceux-ci peuvent s'avérer particulièrement redoutables pour les syndicats : ainsi le capitalisme de participation (le *shareholder capitalism*) introduit une contradiction au cœur même des intérêts du salarié, si d'aventure il est actionnaire : l'augmentation des dividendes repose, entre autres choses, sur la baisse des coûts de production... parmi lesquels le niveau des salaires ! On imagine le dilemme peut-être indénouable que pose pour les syndicats l'idée même de fonds de pension. En tout cas, les mécanismes de la « shareholder value » s'opposent de plein fouet à la logique de la co-gestion chère à la tradition germanique, dont certains industriels allemands songent à se débarrasser. Or si ce pilier cède, ce sera le début de la fin pour les autres systèmes de retraite toujours en place en Europe.

Démocratie participative à l'intérieur des Etats-membres, coopération internationale, renforcement des structures de dialogue social à l'intérieur des institutions internationales, ces institutions s'imposent et devront s'associer au projet de réfléchir sérieusement aux moyens conduisant à la mise en place d'un cadre mondial de lutte contre le dumping social.

Jorgen RONNEST, représentant des employeurs danois, souligne que, aux yeux de l'UNICE, la participation au dialogue social est indissociable du développement de l'Europe. C'est dans cet esprit d'ailleurs que les partenaires sociaux peuvent comprendre leur rôle, tel que les y invite la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne. Encore faut-il éviter les malentendus. Pour les employeurs européens, le dialogue social ne doit pas avoir comme finalité la production de normes sociales proprement dites. Les traités européens ne le prévoient d'ailleurs pas. La production des normes sociales minimales est, si l'on s'en tient à l'application du principe de subsidiarité, du seul ressort des États nationaux. La priorité de Lisbonne est celle de l'emploi, même s'il faut également tenir compte du pilier social et du pilier environnemental. Faire baisser le niveau du chômage en Europe est la seule voie d'accès aux solutions à apporter aux problèmes sociaux et environnementaux.

Au Danemark, fait remarquer l'orateur, on ne se réfère jamais au modèle social européen, mais plus clairement au système social danois, dont les Danois entendent bien conserver les aspects les plus importants. Quant au modèle social européen, où en Europe existe-t-il ? En France peut-être. Pour ce qui est de le diffuser au-delà des confins de l'Europe, c'est à ces pays d'en décider et le rôle de l'Union européenne n'est pas, à cet égard, de jouer les propagandistes. De toute manière, même si d'autres États non-européens devaient adopter ce fameux modèle, cela ne garantirait en rien sa survie à l'intérieur de l'Europe, tant il est vrai que sa préservation dépend d'abord et avant tout du niveau de richesse économique auquel le continent aura lui-même su se maintenir. Le problème actuel que l'on se pose partout en Europe actuellement, c'est celui du financement du système social, qu'il soit à l'usage du modèle social européen ou qu'il en diffère.

C'est la raison pour laquelle, dans l'ordre des priorités, il faut d'abord veiller à réunir les conditions nécessaires à la création de richesses, autrement dit amener les Européens à travailler plus et mieux. C'est là le préalable incontournable pour s'assurer le maintien du modèle social européen. On ne saurait distribuer l'argent avant même de l'avoir gagné.

Quant aux modalités de ce modèle, elles doivent refléter les spécialités des 25 pays, et non pas se couler dans un même moule.

Certains États, comme la France ou la Belgique sont favorables à un marché du travail et à une politique sociale uniques d'un bout à l'autre de l'Union européenne. En réalité beaucoup d'États membres n'en sont pas persuadés. D'ailleurs, les textes ne font pas figurer cette exigence : l'Union européenne y est présentée comme venant compléter, dans ce domaine, les politiques nationales de l'emploi. A ce propos, il convient de noter que le traité européen est susceptible de deux types de lecture, selon qu'on le lit avec les lunettes des syndicats ou au contraire avec celles des employeurs. Ceux-ci se limitent aux formulations explicites des articles du traité, alors que les syndicats sont plutôt tentés, à partir de la lecture de ces mêmes textes, de mettre en avant leur propres priorités. Les employeurs de l'UNICE peuvent alors être accusés de traîner les pieds, alors qu'ils sont en réalité fidèles à une lecture littérale des clauses signées par l'ensemble des partenaires sociaux, telles qu'elles figurent par exemple sur l'agenda de Lisbonne, avec ses trois objectifs, croissance économique, cohésion sociale et protection de l'environnement.

Jean-Louis CHAUZY, Président du Comité Économique et Social Régional de Midi-Pyrénées, s'appuie sur le souvenir des appréhensions régionales à la fin des années 70, devant la perspective de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne. Les meilleures esprits imaginaient des scénarios noirs. L'économie régionale s'effondrerait face à la concurrence venue d'Outre Pyrénées, etc. L'avenir a totalement démenti ces prévisions pessimistes. Ne serait-on pas, trente ans après, sur le point de commettre le même type d'erreurs ? En tout cas, l'Union européenne ne peut pas être tenue responsable de tous les maux.

L'orateur évoque le premier forum des acteurs économiques et sociaux du Sud-Ouest européen regroupant, il y a 2 ans, sept C.E.S. du Nord de l'Espagne et du Sud de la France, ainsi que des commissions de coordination du Portugal. A cette occasion, il a pu saisir la différence essentielle entre hier et aujourd'hui : depuis le départ de J. Delors, il n'y a plus de voix politique suffisamment forte pour donner un sens et une vision à l'évolution européenne. Du même coup, l'effort de solidarité ne va plus de soi et le budget européen est très en-dessous des enjeux de développement et de cohésion que réclame l'édification européenne. La région du Midi-Pyrénées, qui a pu se développer grâce à l'apport des fonds structurels européens, ne pourra plus compter en 2007 que sur le dixième de cette dotation. On est bien loin des sommes allouées aux *programmes intégrés méditerranéens* de 83 à 86 et de 86 à 89, qui avaient permis aux régions du Sud de la France d'« encaisser le coup » de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union européenne.

Pour remédier aux déséquilibres économiques toujours présents dans certaines zones du continent, une nouvelle notion est apparue, celle d'*Eurorégion*. En l'occurrence, il s'agit ici de regrouper cinq régions : l'Aragon, la Catalogne, les Baléares, le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon qui, par-dessus les frontières étatiques, ont décidé d'unir leurs efforts pour promouvoir la formation et la qualification des hommes, la mise en réseau des universités et des centres de recherche, et d'essayer d'améliorer les conditions de la sous-traitance. Pour donner un contenu concret à ces ambitions, il a fallu établir une certaine coopération entre les acteurs économiques et sociaux de la région et l'administration exécutive. En mars, une délégation se rendra à Bruxelles pour aborder avec les commissaires européens le problème du financement de ces projets qui, après tout, concerne une zone peuplée de quelque 20 millions d'habitants, à l'échelle donc de certains états européens. On le voit donc, les scénarios catastrophe se produisent rarement, pour peu que le dialogue économique et social présent sur les territoires concernés sache se substituer à la passivité d'une classe politique trop imbue d'elle-même.

Louis VIANNET, Président du Forum Social Européen, fait le point sur quelques grandes décisions auxquelles le « prologue syndical » à la présente biennale a donné une certaine publicité. Elles touchent à la place du syndicalisme et à son poids spécifique au sein du processus de la mondialisation. La défense des acquis sociaux propres aux pays membres de l'UE ne saurait encourager l'illusion que les réponses sociales pourraient trouver leur point d'appui dans un retour au *statu quo ante*, autrement dit dans la régression. Comment construire des perspectives nouvelles en matière de conquêtes sociales ? Louis VIANNET a rappelé qu'Emilio Gabaglio avait annoncé, à cette occasion, que la CNT allait entreprendre de mettre en place une organisation syndicale mondiale unique, qui soit autre chose que l'addition d'organisations déjà existantes, mais plutôt la construction d'une structure mondiale pour ainsi dire *ex nihilo*. Car l'unité syndicale est une condition nécessaire pour faire sentir le poids des questions sociales dans l'évolution du monde, et au passage, dans l'évolution de l'Union européenne.

Le « prologue » a par ailleurs décidé d'inciter les principales organisations syndicales françaises à profiter du prochain conseil d'administration de l'O.I.T. et en faire l'occasion de poser la question de la mise en place d'un socle minimal de garanties sociales, reconnues aux salariés du monde entier. Il va sans dire que l'UNICE serait bien avisée de mandater ses représentants au collège « employeurs » pour appuyer une telle initiative, qui correspond aussi à ses intérêts, tant il est vrai que l'Europe pèse d'un poids spécifique en matière de régulation. Il serait dommage que les employeurs restent en dehors de cette exigence, qui, quoiqu'il arrive, persistera à se faire sentir et à s'exprimer.

Anne-Marie GROZELIER, Lasaire, a participé à un programme d'évaluation comparative portant sur la responsabilité sociale de l'entreprise au Danemark. A cette occasion, elle a été frappée par l'existence d'un accord collectif interprofessionnel signé, au niveau national par les partenaires sociaux et décliné ensuite au niveau des branches et des entreprises, qui mettait en place une politique globale en faveur des salariés moins productifs que les autres. Un quota de postes leur est réservé dans chaque entreprise de manière à éviter qu'ils se trouvent exclus du monde du travail. Du même coup, les employeurs danois se trouvent frappés d'un handicap spécifique par rapport aux entrepreneurs européens qui ne voient pas leur performances obérées par la « contrainte » sociale mise en place au Danemark. Dans ces circonstances, il est intrigant de constater que les employeurs danois ne se sentent pas naturellement tentés de faire la promotion de leur modèle danois partout ailleurs en Europe de manière à rétablir des conditions égales de concurrence. Qu'en pense Monsieur RONNEST? Ne serait-ce pas là également une contribution à la mise en place du modèle social européen, s'il existe ?

Jorgen RONNEST estime que ce genre de suggestion entre dans le cadre des bonnes pratiques recommandées par la stratégie de Lisbonne. Mais il ne faut pas oublier non plus que ce genre d'initiatives ne peut surgir que si le contexte le permet. C'est d'ailleurs pourquoi l'initiative en question suppose que les partenaires sociaux y souscrivent à l'intérieur de chaque entreprise. Il y a des milliers, voire des dizaines de milliers de travailleurs qui peuvent alors être ainsi intégrés ou réintégrés dans le monde du travail. Une chose est sûre cependant. Pour éviter une logique de quotas qui inciterait chaque

entreprise à le remplir et à se tenir quitte de toute responsabilité à l'égard des travailleurs handicapés restés à l'intérieur des quotas, le Danemark préfère s'en remettre sur ce chapitre à un code de bonne conduite à l'usage de ces entreprises, sans leur imposer la contrainte aveugle du droit. On peut dire que le Danemark est acquis à l'idée de faire la promotion de son programme auprès des autres États membres de l'union.

Jean-Claude APPARICIO de la Délégation syndicale au Conseil Économique et Social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, trouve qu'en affirmant de but en blanc qu' «on ne peut pas distribuer l'argent avant de l'avoir gagné», Monsieur RONNEST révèle l'état d'esprit de l'UNICE et éclaire l'enjeu réel du référendum sur la Constitution européenne. «On ne peut pas non plus distribuer aux actionnaires et à la rémunération du capital des bénéficiaires avant de les avoir fait gagner par les salariés en les faisant travailler plus et plus longtemps».

Réagissant à son tour aux propos de Jorgen RONNEST, Eva BELABED en profite pour préciser une distinction importante touchant la notion de « modèle social européen». Il faut éviter de confondre le modèle lui-même, c'est-à-dire l'ensemble de principes et de valeurs auxquels l'Union européenne est attachée au point de les énumérer dans son document préparatoire (protection sociale généralisée, dialogue social, cohésion sociale, etc.), et par ailleurs les différentes structures et procédures que les différents États européens ont mis en place et qui satisfont plus ou moins bien aux exigences du modèle tel que l'Union en rappelle les caractéristiques et les orientations.

Il ne s'agit pas d'imposer aux autres régions du monde ce même type d'exigences et de structures. Mais il est normal que l'Union s'attache à susciter dans les grandes zones du monde en compétition avec elle, des conditions qui rendent équitable la concurrence sur le marché mondial, que celle-ci concerne les entreprises ou les salariés eux-mêmes. A refuser de poser le problème dans ces termes, le risque est grand de voir les acquis sociaux, considérés comme allant de soi dans les différents pays d'Europe, grignotés petit à petit et orientés de plus en plus vers le bas.

Le rôle des hommes politiques ne consiste pas à créer des richesses - c'est là le rôle des entreprises - mais de créer les conditions préalables à la production de richesses dans le pays où le territoire dont ils sont les représentants, de veiller à la distribution équitable de ces richesses, et de s'assurer que les différents acteurs collectifs producteurs de ces biens et services puissent participer eux aussi aux grandes orientations sociales concernant l'avenir des communautés dont ils sont issus.

*
* *

CONCLUSION

Antonio LETTIERI, président du Centro Internazionale di Studi Sociali (Italie) se référant à l'ouvrage de l'historien britannique Hobsbawm qui proposait de baliser le XXème siècle entre 1914 et 1989, le court XXème siècle donc, suggère au contraire de l'étirer jusqu'en 2004. C'est en effet cette année là que l'Europe, s'ouvrant à l'élargissement, parvint enfin à se recomposer et à se réunifier. Quels sont désormais les défis que devra affronter l'Union européenne ? C'est avant tout, bien sûr, la mondialisation. De là, trois observations.

Tout d'abord, la mondialisation a, au cours de ces dix, voire de ces cinq dernières années, changé de cadre. Elle ne se déroule plus sans la seule hégémonie des puissances occidentales, et en particulier sans celle des États-Unis. Désormais, de très gros acteurs entrent en scène et déplacent les centres de gravité du processus. C'est, avant tout, le cas de la Chine, de moins en moins lointaine, mais aussi, derrière elle, c'est le cas de l'Inde. Il ne faudrait pas non plus oublier la montée du Brésil et, peut-être même de la Russie.

Deuxième observation, face à ce déplacement des lignes, la « région » Europe stagne dans une période de croissance très modeste. S'il est justifié de s'efforcer de relever le défi de la croissance et de la compétitivité auquel l'agenda de Lisbonne a exhorté le continent, il y a aussi à promouvoir le modèle social européen entendu au sens large, c'est-à-dire comme un véritable modèle de civilisation. Ce n'est pas à l'intérieur des frontières de l'Europe qu'on est le mieux placé pour en prendre conscience, mais par exemple, aux États-Unis. Vu d'Amérique, le modèle social européen acquiert l'unité et la séduction d'une véritable culture, un mode d'être ensemble, une forme de société où le souci de mettre en place et de maintenir des mécanismes de solidarité et d'équilibre venant corriger les dénivellations exagérées dans les niveaux de vie, est plus fort et plus convaincant qu'ailleurs sur la planète.

Troisième observation, la croissance semble se payer d'inégalités croissantes dans l'ensemble des sociétés qu'elle concerne. Celles-ci pourtant ne sont pas fatales, même si elles peuvent se manifester de façon spectaculaires au cœur des sociétés les plus riches. Les fractures ne sont pas seulement technologiques, mais directement sociales. La nouvelle pauvreté s'étend au sein des villes occidentales traditionnellement les plus florissantes. Qui sait si, à ce jeu là, on ne constatera pas d'ici à quelques décennies, que Shanghai est, tous comptes faits, une ville plus riche que, par exemple, New York ? Lorsque le Fonds monétaire publie ses avis en se félicitant que tout va pour le mieux, c'est une bonne nouvelle qui peut paraître suspecte. Antonio LETTIERI cite, à cette occasion, le vers de Virgile « Timeo Danaos et dona ferentes ». (*je crains les Grecs surtout lorsqu'ils se présentent avec des cadeaux*). La prochaine biennale, tel est le vœu conclusif de l'orateur, devrait se consacrer à l'examen des défis du XXIème siècle.

Pour clôturer la rencontre, **Robert MOUNIER-VEHIER**, Lasaire tient à souligner la qualité des débats de ces deux jours encore enrichis par l'apport des représentants des pays qui ont rejoint récemment l'Union Européenne. Les forums organisés avec des associations partenaires qui partagent avec Lasaire un socle de valeurs communes ont également contribué à l'enrichissement et à l'élargissement des problématiques débattues. A l'issue des travaux de cette rencontre un constat s'impose. L'Europe s'est élargie d'une autre façon que celle que nous préconisons à savoir réaliser son approfondissement avant l'élargissement.

Cela ne doit pas interrompre la recherche d'une Europe plus intégrée. Nous devons désormais regarder l'Europe telle qu'elle est et nous enrichir des culturelles nouvelles. C'est dans ce sens qu'un certain nombre de prolongements à cette biennale sont souhaitables. Tout d'abord un séminaire de synthèse des travaux sera organisé dans un des pays entrants avec les acteurs sociaux de ce pays. Ensuite les travaux et les réflexions produits durant cette 8^{ème} biennale seront restitués en version française et anglaise à la fois sur le site Internet de Lasaire et adressés aux participants. Enfin Lasaire se positionnera dans l'initiative relative à un forum économique et social mondial annoncé par les présidents du Grand Lyon et de la Région Rhône-Alpes. Bien entendu, ces rencontres européennes et internationales sont des étapes importantes entre lesquelles nous poursuivons et renforçons la dimension d'échange permanent en apportant un regard pluraliste et citoyen.

*
* *